

Crédits supplémentaires pour 2015
(2^{ème} série)

Préavis N° 2015/67

Lausanne, le 8 octobre 2015

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2015, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

	CHF	<i>Revenus de fonctionnement CHF</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>5'353'400.-</u>	<u>4'910'100.-</u>
		<i>Recettes</i>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 38 du préavis)</i>	<u>273'400.-</u>	<u>186'100.-</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 42 du préavis)</i>	<u>194'300.-</u>	<u>78'600.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE		
		Administration générale et culture	Sports, intégration et protection de la population	Logement et sécurité publique	Travaux	Enfance, jeunesse et cohésion sociale	Finances et patrimoine vert		Services industriels	
NATURE	301 Traitements	120'900		-130'000		656'500	0	647'400		
	303 Cotisations aux assurances sociales	10'300		-11'100		56'600	0	55'800		
	304 Cotisations à la caisse de pensions	6'700		-19'200		89'400	0	76'900		
	305 Assurance-accidents					6'200		6'200		
	309 Autres charges de personnel			-45'800		23'300		-22'500		
	310 Imprimés et fournitures de bureau	47'600		-44'000		5'500		9'100		
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	580'800	-68'000	-51'100	29'500	180'200		230'000	901'400	
	312 Eau, énergie et chauffage			7'400		32'900			40'300	
	313 Marchandises	108'000	24'000	-15'000	13'000	4'900		30'000	164'900	
	314 Entretien des biens immobiliers		126'500		-66'400	332'100	30'000	-110'000	312'200	
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	-80'000	93'000		16'100			1'000'000	1'029'100	
	316 Loyers et redevances d'utilisation	-140'000		125'800		170'000	100'000		255'800	
	317 Déplacements, débours, dédommagements	-6'000			8'000	1'300			3'300	
	318 Autres prestations de tiers	1'057'700		80'500	80'900	-193'900	-130'000	-150'000	745'200	
	319 Impôts, taxes et frais divers	119'000		142'900		32'500			294'400	
	331 Amortissements du patrimoine administratif					36'800			36'800	
	352 Participation aux charges de communes				17'500				17'500	
	365 Subventions à des institutions	-18'000	-93'000			45'000			-66'000	
	390 Imputations internes					845'600			845'600	
		Total des charges	1'807'000	82'500	40'400	98'600	2'324'900	0	1'000'000	5'353'400
		423 Revenus des immeubles du patrimoine financier			-90'400					-90'400
		424 Plus-values, produits exceptionnels					-2'000			-2'000
		427 Revenus des biens du patrimoine administratif					-27'000			-27'000
		434 Redevances et prestations facturées					-18'900			-18'900
		435 Ventes				-13'000				-13'000
		436 Dédommagements de tiers	-76'700			-22'500	-6'200			-105'400
		439 Autres recettes	-776'300				-20'000			-796'300
		450 Participation de la Confédération aux charges					-972'400			-972'400
		451 Participation du Canton aux charges					-199'100			-199'100
	460 Subventions de la Confédération								0	
	461 Subventions du Canton	-185'500							-185'500	
	480 Prélèvements sur les réserves	-417'700			-63'100	-173'700		-1'000'000	-1'654'500	
	490 Imputations internes			-12'800		-832'800			-845'600	
	Total des revenus	-1'456'200	0	-103'200	-98'600	-2'252'100	0	-1'000'000	-4'910'100	
	TOTAL PAR DIRECTION	350'800	82'500	-62'800	0	72'800	0	0	443'300	
	Page du préavis	page 3	page 12	page 16	page 21	page 24	page 33	page 35		

1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES							TOTAL PAR NATURE		
		1000 Conseil communal	1103 Secrétariat municipal	1300 Service du développement de la Ville et de la communication	1401 Service de la culture	1500 Service d'organisation et d'informatique	1601 Commission de police	1602 Assurances de choses et patrimoine			
NATURE	301	Traitements		62'500	19'400	39'000		-25'000	25'000	120'900	
	303	Cotisations aux assurances sociales		5'700	1'600	3'000		-2'200	2'200	10'300	
	304	Cotisations à la caisse de pensions		1'800	2'900	2'000		-3'000	3'000	6'700	
	310	Imprimés et fournitures de bureau	31'800			20'800	-5'000			47'600	
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations				370'300	210'500			580'800	
	313	Marchandises				108'000				108'000	
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations					-80'000			-80'000	
	316	Loyers et redevances d'utilisation			-30'000		-110'000			-140'000	
	317	Déplacements, débours, dédommagements					-6'000			-6'000	
	318	Autres prestations de tiers		-30'000		155'000	932'700			1'057'700	
	319	Impôts, taxes et frais divers				119'000				119'000	
	365	Subventions à des institutions				-18'000				-18'000	
		Total des charges	31'800	40'000	-6'100	799'100	942'200	-30'200	30'200	1'807'000	
		436	Dédommagements de tiers				-76'700				-76'700
		439	Autres recettes			-23'900	-752'400				-776'300
		461	Subventions du Canton					-185'500			-185'500
		480	Prélèvements sur les réserves					-417'700			-417'700
	Total des revenus	0	0	-23'900	-829'100	-603'200	0	0	-1'456'200		
	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE	31'800	40'000	-30'000	-30'000	339'000	-30'200	30'200	350'800		
	Page du préavis	page 4	page 4	page 4	page 5	page 8	page 11	page 11			

100 Autorités**1000 Conseil communal**

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
1000.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	36'000.-	CHF	0.-	CHF	31'800.-

Impression Bulletins du Conseil

Rattrapage d'impression des Bulletins du Conseil (BCC). Depuis 2011, la publication du Bulletin du Conseil (BCC) a pris du retard pour cause de réorganisation de l'équipe de rédaction. Année après année, le comblement de ce retard a été planifié, mais différents événements ont empêché de reprendre les publications de manière plus soutenue. L'obligation légale de publier les débats du Conseil, et le retard conséquent de 2.5 ans impose un rattrapage rapide. Cette année, au vu de ce qui avait pu être fait l'année précédente, un montant supérieur à l'édition des seuls bulletins 2015 avait été prévu. Comme les travaux avancent finalement plus vite, il est impératif de profiter du moment propice pour remplir la mission confiée.

110 Secrétariat municipal**1103 Secrétariat municipal**

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
1103.301	Traitements	CHF	1'720'700.-	CHF	0.-	CHF	62'500.-
1103.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	148'100.-	CHF	0.-	CHF	5'700.-
1103.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	218'900.-	CHF	0.-	CHF	1'800.-

Crédit supplémentaire pour le Secrétariat municipal pour assurer des traitements 2015

Le Secrétariat municipal a fait face à des événements difficiles à anticiper liés à des affaires de personnel et pour assurer la continuité des prestations. Premièrement au niveau du registre civique, le Secrétariat municipal a dû recourir à du personnel supplémentaire pour assurer la bonne tenue du registre civique et le bon déroulement des votations. Aucune vacance n'était possible. Deuxièmement, une situation compliquée à la comptabilité de direction de l'Administration générale et culture a dû être réglée.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
1103.318	Autres prestations de tiers	CHF	335'000.-	CHF	0.-	CHF	-30'000.-

Voir détail sous la rubrique 1500 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Financement de nouveaux projets et de dépenses non prévues » et voir aussi sous 2200 « Commerce, manifestations, séjour », 2300 « Service du contrôle des habitants » et 3101 « Corps de police ».

1300 Service du développement de la ville et de la communication

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
1300.301	Traitements	CHF	3'430'400.-	CHF	0.-	CHF	19'400.-
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	295'700.-	CHF	0.-	CHF	1'600.-
1300.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	488'800.-	CHF	0.-	CHF	2'900.-
1300.439	Autres recettes	CHF	-618'300.-	CHF	0.-	CHF	-23'900.-

Augmentation provisoire financée du plan des postes du Service du développement de la ville et de la communication (DevCom)

Le suivi par DevCom de la problématique du commerce implique le lancement et le suivi d'une étude économique, partiellement réalisée à l'interne et partiellement sur mandats externes. Ce travail qui a débuté

en 2015 et doit impérativement être mené jusqu'à fin 2016, a été annoncé notamment dans le préavis sur les questions économiques (N° 2014/53). La demande de modification temporaire du plan des postes est :

- **urgente** car les travaux doivent être menés dans les délais annoncés par le préavis et ne sauraient prendre plusieurs mois de retard, s'agissant d'un problème récurrent et d'une intervention annoncée dans le préavis N° 2014/53 comme imminente ;
- **impérative et imprévisible** : l'étude en question n'a pu être envisagée qu'après que deux conditions aient été remplies : en premier lieu, l'accord des commerçants, validé par la Municipalité, sur le financement du projet en y affectant une part des ressources issue du renoncement à leur recours contre la taxe city management par une partie des commerçants concernés. En second lieu, l'adoption du préavis N° 2014/53 qui définit les modalités de l'opération. Aucune de ces deux conditions n'était remplie au moment de l'élaboration du budget 2015 ;
- **compensée** : en effet, la dépense est entièrement compensée par le biais du fonds créé par les versements des commerçants ayant renoncé à leur recours contre la taxe. A noter que ces sommes sont affectées spécifiquement à des actions en faveur du commerce et ne sont pas partie intégrante des recettes générales de la Ville.

Note : la demande porte sur le montant 2015. Le financement 2016 fera l'objet d'une demande additionnelle le moment venu.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1300.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 207'000.-	CHF 0.-	CHF -30'000.-

Voir détail sous la rubrique 1500 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Financement de projets urgents et de dépenses non prévues ».

1401 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1401.301	Traitements	CHF 5'805'900.-	CHF 0.-	CHF 11'200.-
1401.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 498'600.-	CHF 0.-	CHF 1'000.-
1401.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 748'000.-	CHF 0.-	CHF 500.-
1401.436	Dédommagements de tiers	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -12'700.-

Congé maternité au Musée romain de Lausanne-Vidy

Dès le 14 novembre 2014, une collaboratrice du Musée romain a débuté son congé maternité. Elle a repris le travail le 13 avril 2015 après un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'une auxiliaire s'est avéré indispensable.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
1401.301	Traitements	CHF	5'805'900.-	CHF	0.-	CHF	27'800.-
1401.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	498'600.-	CHF	0.-	CHF	2'000.-
1401.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	748'000.-	CHF	0.-	CHF	1'500.-
1401.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	582'800.-	CHF	0.-	CHF	32'100.-
1401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	176'400.-	CHF	0.-	CHF	350'000.-
1401.313	Marchandises	CHF	136'900.-	CHF	0.-	CHF	108'000.-
1401.318	Autres prestations de tiers	CHF	436'000.-	CHF	0.-	CHF	142'000.-
1401.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	252'900.-	CHF	0.-	CHF	101'500.-
1401.436	Dédommagements de tiers	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF	-12'500.-
1401.439	Autres recettes	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF	-752'400.-

Sponsoring Collection de l'Art Brut, Musée historique et mudac

Le budget annuel accordé aux musées communaux pour la préparation des expositions étant restreint au vu des coûts engendrés, les directeurs des musées font appel à des sponsors. Les montants obtenus varient selon les années et les thèmes proposés. Ces aides financières permettent aux musées d'améliorer et étoffer le contenu de leurs expositions et de leurs collections (salaire partiel des commissaires d'exposition, visites guidées, catalogues, scénographie, achats d'œuvres, frais de transports des œuvres, renforcement de la sécurité, etc.).

Collection Art Brut (CAB)

Le sponsoring obtenu par la CAB pour l'exposition « Guy Brunet cinéaste » se monte à CHF 15'000.-. Ce montant, déjà reçu et comptabilisé, a été utilisé pour la réalisation de cadres et de la mise en place de l'exposition, ainsi que pour les frais de séjour de l'artiste et du commissaire de l'exposition lors du vernissage.

Musée historique de Lausanne (MHL)

Le sponsoring obtenu par le MHL pour l'exposition « Christian Coigny – photographies » et l'achat d'œuvres d'art se monte à CHF 34'000.-. Ce montant, déjà reçu et comptabilisé, a été utilisé pour l'engagement d'auxiliaires techniques, l'achat de marchandises pour la construction du décor de l'exposition, ainsi que pour les frais de montage de l'exposition. Le MHL a fait également l'acquisition d'œuvres en vue d'enrichir les collections du musée, dans la perspective de sa réouverture publique.

De plus, suite à la fermeture du MHL pour des travaux de rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment (préavis N° 2014/74), le musée a pris en charge sur son budget le salaire d'auxiliaires concernant les travaux de démontage de l'exposition permanente, pour un montant de CHF 12'500.- y compris les charges sociales. Ce montant sera refacturé à hauteur et pris en charge via le crédit d'investissement « Musée historique de Lausanne : Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment » voté le 31 mars 2015 par le Conseil communal.

mudac

Le sponsoring obtenu par le mudac, et qui peut être aujourd'hui ventilé dans les différentes rubriques, se monte à CHF 703'400.-, à savoir :

- 1) CHF 334'500.- notamment pour l'exposition d'envergure internationale « Eloge de l'heure ». Pour répondre à l'exigence des prêteurs, les montants reçus par les différents sponsors ont été utilisés en priorité par le musée pour l'engagement supplémentaire de surveillants (augmentation de 2 x 0.2 ept durant trois mois pour deux surveillants du musée), pour l'engagement d'une société de protection et de surveillance, pour le renforcement de la télésurveillance et la mise à jour des alarmes de sécurité et des éléments de détection de mouvement. Les prêteurs et les assureurs ont également exigé la construction de vitrines sécurisées pour cette exposition.

Le sponsoring en faveur du mudac, non compris dans la présente demande, et qui se montera à environ CHF 14'700.-, n'a pas pu être ventilé dans les différentes rubriques budgétaires car le

montage des deux expositions prévues en automne 2015 « Futur archaïque » et « Ceci n'est pas une bouteille » comporte encore de nombreuses inconnues quant aux frais réels occasionnés.

[A fin août un montant de CHF 309'243.50 avait déjà été versé au mudac par différents sponsors. Le musée est encore en attente d'un versement d'un montant de CHF 40'000.- de la part de trois sponsors à qui une facture a été adressée dans le courant du mois d'août].

- 2) CHF 368'900.- de la part d'un mécène de la Collection d'art verrier pour l'achat et le transport d'œuvres d'art afin d'enrichir ladite collection, ainsi que pour des annonces publicitaires dans différents médias afin de faire mieux connaître cette collection de renommée internationale.

[A la mi-août, le mudac a adressé une première facture d'un montant de CHF 321'556.- à ce mécène pour des annonces publicitaires, ainsi que l'achat d'œuvres déjà parvenues au musée. Une deuxième facture lui sera adressée en décembre prochain pour l'achat et le transport de quatre œuvres dont la réception est prévue cet automne. Cette dernière facture est estimée à CHF 47'400.-].

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
1401.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	582'800.-	CHF	0.-	CHF	-11'300.-
1401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	176'400.-	CHF	0.-	CHF	-4'700.-
1401.318	Autres prestations de tiers	CHF	436'000.-	CHF	0.-	CHF	-11'000.-
1401.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	252'900.-	CHF	0.-	CHF	15'000.-
1401.365	Subventions à des institutions	CHF	41'081'700.-	CHF	0.-	CHF	-18'000.-

- 1) Location d'un dépôt pour la Collection de l'Art brut (CAB) – place Chauderon 16 Lausanne
Les réserves de locaux de dépôt à disposition de la CAB sont totalement saturées et manquent de surfaces devant répondre aux conditions climatiques strictes qui correspondent aux normes muséales internationales pour la conservation et le conditionnement des œuvres. Des locaux, d'une surface de 506 m², ont été proposés au 1^{er} sous-sol de la Tour Galfetti à la place Chauderon 16. Ces locaux correspondent, sur de nombreux points, aux besoins de la CAB en termes de réserve pour des œuvres. La Municipalité a accepté le 2 juillet dernier la reprise de ces locaux au 1^{er} juillet 2015.
- 2) Fondation du Théâtre Kléber-Méleau – participation au capital de Fondation
Suite à la nomination de M. Omar Porras en tant que nouveau directeur du Théâtre Kléber-Méleau, dès le 1^{er} juillet 2015, la Commune de Lausanne, l'Etat de Vaud, ainsi que les neuf communes de l'Ouest lausannois qui subventionnent le Théâtre Kléber-Méleau depuis de nombreuses années, ont décidé la création d'une fondation de droit privé comme structure de gouvernance pour la future gestion du lieu.

Le capital de départ a été fixé dans les statuts à hauteur de CHF 80'000.-. La Municipalité a accepté de participer à ce capital de fondation à hauteur de CHF 15'000.-.

Voir aussi sous 3306 « Service du logement et des gérances ».

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
1401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	176'400.-	CHF	0.-	CHF	25'000.-
1401.318	Autres prestations de tiers	CHF	436'000.-	CHF	0.-	CHF	24'000.-
1401.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	252'900.-	CHF	0.-	CHF	2'500.-
1401.436	Dédommagements de tiers	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF	-51'500.-

- 1) Reconstitution des collections touchées par le dégât d'eau au dépôt du mudac
En novembre 2008, une inondation est survenue dans le dépôt du musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac) à Villamont 4 où étaient stockées une grande partie des collections du musée.

Au moment des faits, l'assureur de ces biens a considéré qu'une partie des collections d'art verrier contemporain, d'objets design, d'œuvres de la collection de céramique et de la collection papier avaient subi des dégâts irréversibles et a indemnisé la Commune de Lausanne à hauteur de CHF 259'047.- en compensation des dommages totaux subis, soit la somme équivalente aux valeurs d'assurances déclarées.

Il a alors été décidé que le montant de l'indemnité versé par l'assurance à la Commune de Lausanne serait affecté à la reconstitution des collections du mudac touchées lors de l'inondation. En 2015, le mudac fera l'acquisition de diverses œuvres en vue de la reconstitution des collections, pour une valeur de CHF 25'000.-, selon les devis reçus. Dites acquisitions seront donc entièrement compensées par prélèvement sur l'indemnité déjà perçue.

2) Travaux de conservation/restauration (y compris frais de transport) des œuvres touchées par le dégât d'eau au dépôt du mudac

Les travaux de conservation/restauration des collections Céramique, Verre et Jacques-Edouard Berger suite aux dégâts survenus lors de l'inondation du dépôt du mudac en 2008, ainsi que le transport des œuvres concernées se monteront à CHF 26'500.- en 2015, selon les devis reçus. Dits frais seront intégralement indemnisés par l'assurance.

1500 Service d'organisation et d'informatique

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1500.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF 28'400.-	CHF 0.-	CHF -5'000.-
1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 68'000.-	CHF 0.-	CHF 45'000.-
1500.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF 526'000.-	CHF 0.-	CHF -80'000.-
1500.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 1'513'000.-	CHF 0.-	CHF -110'000.-
1500.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF 30'000.-	CHF 0.-	CHF -6'000.-
1500.318	Autres prestations de tiers	CHF 3'120'500.-	CHF 0.-	CHF 396'000.-

Financement de nouveaux projets et de dépenses non prévues

Le SOI doit encore réaliser, en 2015, un certain nombre de projets et d'investissements non inscrits au budget de l'exercice en cours du SOI ou présents dans les budgets d'autres services, ce qui nécessite un transfert de fonds.

La liste de ces besoins est la suivante :

1) Acquisition d'installations pour les locaux de Sévelin 46

Le SOI se doit de procéder à des aménagements dans ces locaux de Sévelin tant au niveau sécurité (serrurerie dont gâches électriques, lecteur d'accès et grillage du stock), qu'au niveau pratique (installation de rayonnage pour le stockage) et qu'au niveau « bien être » (climatisation salle de conférence). Ces besoins sont estimés à CHF 45'000.-.

2) Financement du Secrétariat municipal (1103)

Le Secrétariat municipal a mandaté le SOI pour un crédit d'étude du projet de mise à jour du registre civique des Suisses de l'étranger. Ce crédit, devisé à CHF 30'000.- était initialement inscrit au budget du Secrétariat municipal. Il est donc proposé de le transférer au SOI, maintenant en charge du dossier.

3) Financement de la Police du commerce (2200)

L'objectif est de couvrir les évolutions V3 du projet Horas qui consistent à fournir :

- aux clients finaux (établissements de jour et de nuit) un détail sur les éléments facturés,
- des tableaux de bord nécessaires à l'aide à la décision et au suivi.

Cette évolution est devisée à CHF 50'000.- et elle était initialement inscrite au budget de la Police du commerce. Il est donc proposé de transférer ce montant au SOI, maintenant en charge du dossier.

4) Financement du Contrôle des habitants (2300)

Suite au changement légal sur les tutelles, l'application BDCH doit être mise en conformité. Ce projet, devisé à CHF 60'000.- était initialement inscrit au budget du Contrôle des habitants. Il est donc proposé de le transférer au SOI, maintenant en charge du dossier.

5) Financement du Corps de police (3101)

Il s'agit de financer un nouveau projet (CEGA) qui concerne la gestion de l'activité des patrouilles avec un rapport, depuis le terrain, des éléments signalés. Un tableau de bord et des données statistiques de l'activité de la Police sont également prévus. Ce projet, devisé à CHF 100'000.- était initialement inscrit au budget du Corps de police. Il est donc proposé de le transférer au SOI, maintenant en charge du dossier.

6) Financement de prestations de services

Pour permettre d'atteindre les objectifs du SOI et de répondre favorablement aux attentes des autres services, un certain nombre de prestations ne sont pas couverts par le budget actuel. Ces prestations, d'un montant total de CHF 156'000.-, seraient possibles grâce à ce crédit supplémentaire. Il s'agit en particulier :

- d'audit et de tests qualité de serveurs ;
- d'assistance au remplacement de personne démissionnaire ;
- d'évolutions applicatives métier (ECH, SIG...) ;
- d'amélioration du support et d'intégration d'outil de monitoring ;
- d'aide à la compréhension des problèmes de performance.

Voir aussi sous 1103 « Secrétariat municipal », 2200 « Commerce, manifestations, séjour », 2300 « Service du contrôle des habitants » et 3101 « Corps de police ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 68'000.-	CHF 0.-	CHF 165'500.-
1500.318	Autres prestations de tiers	CHF 3'120'500.-	CHF 0.-	CHF 467'700.-
1500.461	Subventions du Canton	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -185'500.-
1500.480	Prélèvements sur les réserves	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -417'700.-

Financement de projets urgents et de dépenses non prévues

Le SOI doit réaliser en 2015 un certain nombre de projets et d'investissements non inscrits au budget de l'exercice en cours. La liste de ces besoins exceptionnels est la suivante :

1) Financement des Salles Machines Modulaires (SIMod) :

Besoins financiers de CHF 165'500.- sur la rubrique 1500.311 et de CHF 252'200.- sur la rubrique 1500.318 ;

Compensations de CHF 417'700.- sur la rubrique 1500.480.

Le crédit supplémentaire demandé en 2014 pour l'acquisition des SIMod, leur installation, le raccordement aux réseaux et les travaux préparatoires sur les sites choisis, y compris la mise à l'enquête et l'accompagnement pour mise aux normes, s'élève à un montant total de CHF 1'500'000.-. N'ayant pas été dépensé dans sa totalité en 2014, notamment pour des raisons de délais de permis de construire, le SOI demande de pouvoir utiliser le montant nécessaire à la finalisation des travaux soit CHF 417'700.- répartis en deux postes de dépenses : le 311 à hauteur de CHF 165'500.- et le 318 à hauteur de CHF 252'200.-.

Remarque : lors du bouclage des comptes 2013 le document des renseignements complémentaires contenait le commentaire suivant concernant les attributions aux réserves pour ce montant de CHF 1'500'000.- : « Une provision a été constituée en vue de l'engagement de dépenses importantes et urgentes pour la sécurisation des Datacenters des sites de Chauderon et de Pierre-de-Plan (risques électriques et de climatisation) ».

2) Financement du projet Contrôle des habitants

Besoins financiers de CHF 185'500.- sur la rubrique 1500.318 ;
Compensations de CHF 185'500.- sur la rubrique 1500.461.

Le canton de Vaud a lancé un projet pour gérer les échanges entre les Communes et le Canton de l'ensemble des mutations du Contrôle des habitants. L'objectif est d'harmoniser les pratiques en matière d'échanges entre applications et de pouvoir créer une plateforme d'échange qui s'adressera à terme à d'autres domaines. Pour gagner l'adhésion des communes, le Canton via un EMPD a trouvé le financement pour la réalisation de ces opérations. Ce financement est donné aux sociétés qui ont développé leur outil de contrôle des habitants. A ce titre, le SOI reçoit une subvention de CHF 185'500.- qui va servir à la réalisation de cette prestation. Cette subvention était initialement prévue en 2014 (ayant fait l'objet d'un crédit supplémentaire 2^{ème} série) mais ne sera perçue qu'en 2015 dû à un retard du projet.

3) Financement de développements Sharepoint

Besoins financiers de CHF 30'000.- sur la rubrique 1500.318 ;
Compensations de CHF 30'000.- sur la rubrique 1300.316.

Participation financière de DevCom à hauteur d'une valeur de CHF 30'000.- pour le développement des évolutions et l'amélioration fonctionnelles de la plateforme Intranet Sharepoint.

L'objectif est le décommissionnement de l'ancienne plateforme qui utilise des infrastructures et des technologies qui ne sont plus supportées. Dans le cadre de ce mandat, les fonctionnalités propres au service sont déjà existantes sous l'ancienne plateforme et seront migrées vers la nouvelle plateforme Sharepoint. Les évolutions de cette plateforme seront aussi prises en compte dans ce montant.

Voir aussi sous 1300 « Service du développement de la Ville et de la communication ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1500.318	Autres prestations de tiers	CHF 3'120'500.-	CHF 0.-	CHF 69'000.-

Dossiers SSL : interface et éditique

Le SSL souhaite faire évoluer sa plateforme de gestion centralisée de ses usagers en y incluant une interface avec le système d'information du canton (Progres) et un module d'éditique pour faciliter la rédaction des correspondances aux usagers. L'interface permettrait de créer automatiquement un nouveau dossier dans l'application Dossiers SSL, et ainsi, la qualité des données serait grandement améliorée. Le module éditique permettrait quant à lui d'utiliser de manière efficiente les nombreux modèles de lettres mises à disposition de nos collaborateurs, en fusionnant automatiquement les données de base de l'utilisateur aux modèles existants. Ces fonctionnalités permettront un gain de productivité des processus administratifs des gestionnaires de prestation RI et des assistants sociaux.

Le SOI, mandaté pour faire évoluer la solution informatique (Dossiers SSL), doit pouvoir faire appel à des ressources extérieures, afin de répondre au besoin qui se monte à un total estimé à CHF 69'000.-. L'équipe projet sera composée d'un développeur et d'un architecte interne au SOI, ainsi que d'un développeur externe. Des estimations précises, tâche par tâche, permettent d'établir un effort de 110 JH, dont 40 assumés en interne.

Afin que cette dépense puisse apparaître dans les décomptes émis par le SSL à l'attention de l'Etat (SPAS), il sera nécessaire d'établir une facture interne entre le SOI et le SSL.

Voir aussi sous 5112 « Unités prestations ».

160 Service juridique

1601 Commission de police

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1601.301	Traitements	CHF 927'600.-	CHF 0.-	CHF -25'000.-
1601.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 77'700.-	CHF 0.-	CHF -2'200.-
1601.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 129'300.-	CHF 0.-	CHF -3'000.-

Voir détail sous la rubrique 1602 « Assurances de choses et patrimoine », demande « Départ à la retraite de la titulaire du poste de gestionnaire des assurances, doublon du poste durant 2 mois avec la personne lui succédant ».

1602 Assurances de choses et patrimoine

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1602.301	Traitements	CHF 281'800.-	CHF 0.-	CHF 25'000.-
1602.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 21'400.-	CHF 0.-	CHF 2'200.-
1602.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 42'200.-	CHF 0.-	CHF 3'000.-

Départ à la retraite de la titulaire du poste de gestionnaire des assurances, doublon du poste durant 2 mois avec la personne lui succédant

La particularité du poste tenu par la gestionnaire des assurances nécessite une formation de deux mois avec la nouvelle collaboratrice lui succédant. Il apparaît que le salaire de cette dernière n'a pas pu être prévu au budget pour les deux mois de doublon. De plus, en raison de sérieux problèmes de santé et personnels, la titulaire du poste n'a pas été en mesure de prendre toutes ses vacances, raison pour laquelle nous proposons de lui verser en nature le solde de dix jours subsistant à la fin de son activité.

2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE
		2101 Service des sports	2200 Commerce, manifestations, séjour	2300 Service du contrôle des habitants	2500 Secours et incendie	2501 Protection civile	
NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		-8'000	-60'000			-68'000
	313 Marchandises					24'000	24'000
	314 Entretien des biens immobiliers	120'500			30'000	-24'000	126'500
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	93'000					93'000
	365 Subventions à des institutions	-93'000					-93'000
	Total des charges	120'500	-8'000	-60'000	30'000	0	82'500
TOTAL SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION		120'500	-8'000	-60'000	30'000	0	82'500
Page du préavis		page 12	page 14	page 15	page 15	page 15	

2101 Service des sports

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2101.314 Entretien des biens immobiliers	CHF 1'194'400.-	CHF 82'000.-	CHF 120'500.-

Divers travaux liés à la sécurité

Entretien des biens immobiliers – Piscine de Bellerive

Le 11 avril dernier en soirée, le long du parking public de la piscine de Bellerive, une jeune femme de 24 ans pensant accéder à des buissons de plain-pied, a enjambé un muret de 50 cm de haut et a chuté dans le vide d'une hauteur de quatre mètres surplombant ce mur. Sa chute a été partiellement stoppée par des arbres mais ses blessures ont été conséquentes. Cette zone n'étant pas pourvue d'une barrière de protection, le Service des sports a mandaté une entreprise spécialisée pour exécuter ces travaux pour un coût de CHF 33'000.-.

Entretien des biens immobiliers – Piscine de Mon-Repos

Comme chaque année à Pâques, les bassins de la piscine de Mon-Repos ont été vidés et désinfectés conformément à la législation en vigueur. Or, lors de ces nettoyages, il a été constaté que tout le carrelage de sol du bassin non-nageurs (16 x 20 m.) s'était décollé de son support (chape). Pour garantir la sécurité des usagers – le soulèvement des carreaux pouvant entraîner des coupures aux pieds – et profitant de la fermeture estivale de la piscine – seule période pour effectuer des travaux lourds – tous les carreaux du sol ont été remplacés pour un coût total de CHF 45'500.-.

Entretien des biens immobiliers – Stade Juan A. Samaranch à Vidy

Construits en 1981, quatre mâts en acier d'une hauteur de 30 mètres supportent les rampes lumineuses assurant l'éclairage du terrain de football. L'entretien de ces rampes est assuré par l'unité « éclairage public » des Services industriels de la commune Lausanne. En juillet dernier, cette unité a fait part de l'impossibilité de poursuivre ses tâches d'entretien sur ces mâts pour des raisons de non-conformité des accès aux sources lumineuses. En effet, les échelles ne répondent plus aux exigences de la SUVA en matière de sécurité des personnes. Des travaux de mise en conformité doivent être entrepris pour un montant total devisé à CHF 42'000.-.

La Municipalité estime que le principe de précaution s'applique dans ces trois cas et propose, en conséquence, que ces dépenses soient couvertes par l'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 120'500.- sans compensation.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2101.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF 406'000.-	CHF 0.-	CHF 93'000.-
2101.365	Subventions à des institutions	CHF 5'323'500.-	CHF 0.-	CHF -93'000.-

Diverses interventions et réparations – installations sportives*Entretien des machines – Piscines de Bellerive et de quartier*

Plusieurs réparations non prévues ont été nécessaires sur les aspirateurs sous-marins et les machines à pression. Ces interventions représentent une dépense non prévue de CHF 6'500.-.

Entretien des installations – Piscine de quartier (Bellevaux)

A la mise en service de la piscine de Bellevaux, une des pompes de circulation pour le traitement de l'eau des bassins a dû être réparée suite à des fuites pour un montant non prévu de CHF 1'500.-. Trois semaines après l'ouverture, le moteur de la seconde pompe de circulation a brûlé et son remplacement s'est effectué à un coût de CHF 3'500.- non budgétisé.

Entretien des machines – Piscine de Mon-Repos

Plusieurs réparations non prévues ont été nécessaires sur les aspirateurs sous-marins. Ces interventions représentent une dépense non prévue de CHF 4'500.-.

Entretien des installations – Piscine de Mon-Repos

Lors d'un vol avec effraction survenu en début d'année, l'automate à billets a été défoncé et les principales composantes ont été arrachées. La remise en état a coûté quelque CHF 11'800.-.

Entretien des installations – Patinoire de Montchoisi

Suite au dysfonctionnement de la pompe primaire de circulation du chauffage du bâtiment et de l'eau des bains de la piscine, un changement a été effectué. Ces travaux non budgétisés ont coûté CHF 7'200.-. La révision des soupapes de l'installation de production de froid a été budgétisée en 2015. Cependant, compte tenu de l'état d'une de ces soupapes, celle-ci a dû être changée plutôt que révisée ce qui a entraîné un surcoût de CHF 5'000.-.

Entretien des installations – Centre sportif de la Blécherette (terrains de football)

L'installation de production d'eau chaude des vestiaires du centre sportif de la Blécherette a rendu l'âme. Datant de 1977, cette installation ne pouvant pas être réparée - les pièces de rechange n'étant plus fabriquées - elle a dû être changée. Le coût total du remplacement du brûleur s'est élevé à CHF 38'500.-.

Entretien des installations – Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse

Un contrôle inopiné des installations électriques a été effectué en début d'exercice par les autorités fédérales responsables. Le coût des travaux relatif à ce contrôle non budgétisé a été de CHF 4'500.-.

Entretien des installations – Centre sport études Lausanne

Une révision complète du système de transmission des alarmes incendie a été budgétisée pour 2015. Or, lors des travaux, il s'est avéré qu'un changement complet du système devait être entrepris. La plus-value a été de CHF 4'000.-. De plus, les conduites d'évacuation d'eaux usées ont dû être remplacées en urgence pour un coût non-budgétisé de CHF 6'000.-.

Vu ce qui précède, et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires à absorber les coûts de ces interventions imprévisibles, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de CHF 93'000.- s'avère nécessaire.

Compensation

Il est proposé de compenser entièrement cette dépense par une économie réalisée, à hauteur de CHF 93'000.-, sur un autre poste budgétaire, à savoir la rubrique 2101.365 : subventions à des sociétés d'économie mixte (CIGM).

220 Service de la police du commerce*2200 Commerce, manifestations, séjour*

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 50'600.-	CHF 0.-	CHF -50'000.-

Voir détail sous la rubrique 1500 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Financement de nouveaux projets et de dépenses non prévues » et voir aussi sous 1103 « Secrétariat municipal », 2300 « Service du contrôle des habitants » et 3101 « Corps de police ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 50'600.-	CHF 0.-	CHF 42'000.-

Développement de l'application de la gestion des heures de prolongation « prestations en ligne » HORAS (lot 3)

Le Service de la police du commerce a mis en service une application pour la gestion en ligne des prolongations d'horaires. Cette application est très appréciée par les exploitants et les représentants des établissements de jour et de nuit, ce qui se traduit notamment par une augmentation des recettes des taxes de prolongations.

Trois améliorations fondamentales pour l'amélioration de l'efficacité de la prestation sont encore nécessaires, et concernent :

- une meilleure surveillance des prolongations avec l'objectif d'appliquer plus justement la réglementation ;
- des tableaux de bord pour un pilotage précis ;
- une information plus complète auprès des établissements, ce qui décharge le service de contacts directs ;
- une amélioration d'interface entre applications qui limite le nombre de ressaisies et diminue le travail du service.

Ces améliorations correspondent aux priorités du service et sont le résultat de plusieurs filtrages pour ne garder que les améliorations à forte valeur ajoutée.

Le coût total pour l'implémentation de celles-ci dépasse le montant initialement prévu de CHF 50'000.-, malgré le recours, autant que possible, à du personnel interne. Il peut être estimé à CHF 92'000.-.

Globalement, il est question d'un montant de perception de CHF 1'500'000.- de taxes (budget 2015). Ce montant a été augmenté au budget 2016, vu les modifications apportées au régime des établissements de nuit. La compensation est ainsi acquise dès 2016. La finalisation de ce projet est indispensable afin d'assurer les rentrées d'argent budgétées.

2300 Service du contrôle des habitants

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 70'000.-	CHF 0.-	CHF -60'000.-

Voir détail sous la rubrique 1500 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Financement de nouveaux projets et de dépenses non prévues » et voir aussi sous 1103 « Secrétariat municipal », 2200 « Commerce, manifestations, séjour » et 3101 « Corps de police ».

250 Service de protection et sauvetage

2500 Secours et incendie

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2500.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 219'300.-	CHF 0.-	CHF 30'000.-

Remplacement d'une porte du garage (caserne 4 - rue de Genève 51) suite à un dégât causé par un véhicule lourd

Dans la nuit du 25 avril 2015, aux environs de 04h00, une section des sapeurs-pompiers professionnels en congé était alarmée à domicile pour un renfort suite à une intervention de grande envergure à Daillens, où un accident ferroviaire impliquant des wagons transportant des produits toxiques s'était produit.

Vers 04h30, lors d'une manœuvre pour sortir un camion de transport du garage, le chauffeur du véhicule n'a pas pris garde que le bras d'accrochage permettant de charger la berce de matériel était resté en position relevée. De ce fait, en passant sous la porte automatique, cet élément l'a heurtée, ce qui a eu pour effet de la détériorer et de déformer les rails de guidage du système. Vu l'importance des dégâts et dès lors qu'il n'est plus possible d'obtenir les pièces pour réparer ce dispositif, âgé de plus de 25 ans, une nouvelle porte, construite sur mesure, a dû être commandée dans les plus brefs délais. Le coût des travaux de remise en état, devisé à CHF 30'000.-, ne peut pas être supporté par le budget annuel du service. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

2501 Protection civile

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2501.313	Marchandises	CHF 347'400.-	CHF 0.-	CHF 24'000.-
2501.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 259'500.-	CHF 0.-	CHF -24'000.-

Transfert de rubrique dans le cadre de la remise en état de l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse

Dans le cadre de la remise en état de l'abri de la Vallée de la Jeunesse, occupé par des sans abris durant la période hivernale, un montant de CHF 60'000.- a été porté au budget 2015, sous rubrique 2501.314, afin de

procéder à des travaux de réparation touchant notamment à la climatisation, aux sanitaires, ainsi que pour remplacer toute la literie. Or, le montant nécessaire à l'acquisition de cette dernière aurait dû être séparé et porté sous la rubrique « Marchandises » 2501.313. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 24'000.- s'avère nécessaire, entièrement compensé toutefois par la non dépense équivalente à la rubrique 2501.314.

3 LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		TOTAL PAR NATURE	
		3101 Corps de police	3306 Service du logement et des gérances		
NATURE	301	Traitements	-130'000		-130'000
	303	Cotisations aux assurances sociales	-11'100		-11'100
	304	Cotisations à la caisse de pensions	-19'200		-19'200
	309	Autres charges de personnel	-45'800		-45'800
	310	Imprimés et fournitures de bureau	-44'000		-44'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	-51'100		-51'100
	312	Eau, énergie et chauffage		7'400	7'400
	313	Marchandises	-15'000		-15'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation		125'800	125'800
	318	Autres prestations de tiers	80'500		80'500
	319	Impôts, taxes et frais divers	142'900		142'900
	Total des charges		-92'800	133'200	40'400
	423	Revenus des immeubles du patrimoine financier		-90'400	-90'400
	490	Imputations internes		-12'800	-12'800
Total des revenus		0	-103'200	-103'200	
TOTAL LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE		-92'800	30'000	-62'800	
Page du préavis		page 17	page 20		

3101 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3101.301	Traitements	CHF 69'505'200.-	CHF 0.-	CHF -52'000.-
3101.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 5'929'500.-	CHF 0.-	CHF -4'500.-
3101.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 11'876'700.-	CHF 0.-	CHF -6'700.-
3101.318	Autres prestations de tiers	CHF 898'500.-	CHF 0.-	CHF 63'200.-

Remplacements de personnel quittant le Corps de police par un prestataire externe

Depuis l'année 2000, le restaurant du Corps de police (CP) est géré par un prestataire externe. Le personnel communal déjà en place a continué à œuvrer dans cette structure, tout en étant rétribué par le CP.

Les deux dernières collaboratrices encore sous contrat avec la Ville ont quitté leur poste de travail. L'une d'elles a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} février 2015 et l'autre a réorienté sa carrière, tout en diminuant son taux d'activité dès le 1^{er} mai 2015.

Pour des raisons d'efficience, de formation et de suivi du personnel, un accord a été trouvé avec le prestataire externe pour que ce dernier engage le personnel en remplacement des collaboratrices quittant le CP.

L'augmentation de la participation versée pour l'exploitation du restaurant est couverte par la suppression de 0.9 ept, respectivement 0.5 ept au 1^{er} février 2015 et 0.4 ept au 1^{er} mai 2015.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3101.301	Traitements	CHF 69'505'200.-	CHF 0.-	CHF -12'900.-
3101.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 5'929'500.-	CHF 0.-	CHF -1'100.-
3101.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 11'876'700.-	CHF 0.-	CHF -2'100.-
3101.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF 439'000.-	CHF 0.-	CHF 16'100.-

Partenariat avec la police roumaine – Accueil d'un policier roumain au sein du Corps de police

Dès le 1^{er} septembre, un officier de police roumain bénéficiera d'un statut de stagiaire au sein du Corps de police (CP) pour une durée initiale de trois mois tout en restant rattaché et salarié de la police roumaine. Si le plan de collaboration entre les deux entités est établi pour une année, la décision de poursuivre l'expérience au-delà des trois premiers mois reste subordonnée à une évaluation conjointe entre le CP et les autorités roumaines. Selon ledit plan de collaboration, le service assume les frais suivants pour la période de septembre à décembre 2015 :

- frais généraux de voyage jusqu'à un montant de CHF 1'000.- par tranche de 3 mois ;
- frais de logement mensuels de CHF 785.- ;
- compensation du coût de la vie d'un montant de CHF 100.- par jour civil durant la mission.

Le montant total des frais ci-dessus, qui seront imputés globalement sous rubrique 3101.319, s'élèvent pour 2015 à CHF 16'100.-. Cette dépense imprévue sera compensée par une disponibilité suffisante sur la masse salariale du CP.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3101.301	Traitements	CHF 69'505'200.-	CHF 0.-	CHF -65'100.-
3101.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 5'929'500.-	CHF 0.-	CHF -5'500.-
3101.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 11'876'700.-	CHF 0.-	CHF -10'400.-
3101.309	Autres charges de personnel	CHF 2'176'800.-	CHF 0.-	CHF -45'800.-
3101.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF 439'000.-	CHF 0.-	CHF 126'800.-

Dédits dus à l'engagement de policiers formés

Le Corps de police engage la grande majorité de son personnel policier par le biais des écoles d'aspirants. Au gré des démissions intervenant en cours d'année, l'effectif d'aspirants prévu ne suffit généralement pas à couvrir les besoins en personnel. Un certain nombre de collaborateurs formés provenant d'autres corps de police sont ainsi engagés en cours d'année. Vu l'augmentation des coûts de la formation des policiers, la majorité des corps de police ont introduit des clauses dans les contrats d'engagement prévoyant le paiement dégressif de dédits en cas de démission des jeunes collaborateurs.

L'engagement de trois jeunes policiers au cours du premier semestre 2015 a ainsi engendré le paiement de dédits pour un montant de CHF 66'800.-. En outre, une dizaine d'offres d'emploi de policiers formés provenant d'autres corps de police sont parvenues en cours d'année 2015 au CP, dont certaines très intéressantes du point de vue de l'expérience acquise et/ou de la qualité des candidats. Les projections effectuées au niveau des effectifs démontrent qu'il est nécessaire d'engager encore quatre candidats d'ici décembre 2015, dont deux engendreront des frais de dédits.

Les procédures de recrutement n'étant pas terminées, il n'est pas possible de déterminer avec exactitude quels candidats seront retenus et, partant, quels seraient les dédits à prendre en charge. Dans tous les cas, la dépense ne dépassera pas CHF 30'000.- par candidat, soit CHF 60'000.- au total pour deux jeunes collaborateurs.

L'effectif de l'école d'aspirants 2015-2016 prévoyait un nombre de 32 aspirants. Seuls 31 candidat-e-s ont pu être engagé-e-s. L'écolage économisé (CHF 55'000.- annuel, au prorata de mars à décembre) permet de compenser une partie des dédits imprévus. Le solde des dépenses est couvert par le budget disponible sur la masse salariale.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3101.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF 335'000.-	CHF 0.-	CHF -29'000.-
3101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 511'100.-	CHF 0.-	CHF 29'000.-

Mise aux normes du matériel de signalisation pour les interventions du Corps de police (CP)

Une partie du matériel de signalisation équipant les véhicules du CP (triopans, cônes, signaux, lampes) n'est plus conforme aux normes actuelles. Le renouvellement de ce matériel a été entrepris dès 2013 et il s'agit de finaliser cette démarche dans les meilleurs délais car la sécurité des collaborateurs est en jeu et la responsabilité de l'employeur engagée.

Le CP propose de compenser cette dépense par le redimensionnement d'une commande d'imprimés.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3101.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF 335'000.-	CHF 0.-	CHF -15'000.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 3101 « Corps de police », demande « Acquisition d'un appareil de contrôle de la vitesse portable ».

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 511'100.-	CHF 0.-	CHF 19'900.-
3101.318	Autres prestations de tiers	CHF 898'500.-	CHF 0.-	CHF 2'300.-

Développement informatique pour l'encaissement des sentences de la Commission de police

Le Corps de police offre depuis plusieurs années la possibilité de payer les amendes d'ordres par le biais de cartes de crédit pour les justiciables domiciliés à l'étranger. Cette mesure a permis d'augmenter sensiblement le taux d'encaissement pour cette population.

La Commission de police souhaite également offrir cette possibilité de paiement. Un développement informatique est toutefois nécessaire. Le mode d'encaissement proposé induit en outre des commissions d'encaissement de la part des organismes financiers et les charges annuelles pérennes sont évaluées à CHF 2'400.- pour la maintenance informatique et à CHF 4'500.- pour les commissions d'encaissement.

La diminution des défalcons consécutive au non paiement des amendes permettra de compenser largement les charges supplémentaires pour 2015 (mise en œuvre au 1^{er} juillet), ainsi que les charges pérennes annuelles qui seront intégrées au budget ordinaire dès 2016. Il serait hypothétique de proposer une compensation sur la rubrique 3101.330 « Pertes, défalcons, moins-values » ; la situation actuelle ne permettant pas d'affirmer que le budget sera respecté. Toutefois, les comptes 2015 et futurs enregistreront bien une économie réelle par l'amélioration du taux d'encaissement.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 511'100.-	CHF 0.-	CHF -100'000.-

Voir détail sous la rubrique 1500 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Financement de nouveaux projets et de dépenses non prévues » et voir aussi sous 1103 « Secrétariat municipal », 2200 « Commerce, manifestations, séjour » et 2300 « Service du contrôle des habitants ».

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3101.313	Marchandises	CHF 1'857'300.-	CHF 0.-	CHF -15'000.-
3101.318	Autres prestations de tiers	CHF 898'500.-	CHF 0.-	CHF 15'000.-

Mandat pour l'amélioration de l'accueil du public

Afin d'améliorer l'accueil du public dans les différentes réceptions du Corps de police, une étude a été confiée à un prestataire externe. Visant à établir un état des lieux et à formuler des propositions, la rétribution de ce mandat a été fixée à un maximum de CHF 45'000.-.

Cette dépense a été jugée comme indispensable et urgente. Ayant été décidée en cours d'exercice, un budget spécifique n'est pas disponible. Une partie pourra être prise en charge par des priorisations effectuées à la rubrique 318. Le solde peut être compensé par une économie réalisée sur le remplacement de l'équipement des policiers (acquisition d'un lot de matériel d'occasion au lieu de neuf).

3306 Service du logement et des gérances

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.		
3306.312	Eau, énergie et chauffage	CHF	4'105'700.-	CHF	0.-	CHF	2'400.-
3306.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	11'030'300.-	CHF	0.-	CHF	10'400.-
3306.490	Imputations internes	CHF	-42'781'400.-	CHF	0.-	CHF	-12'800.-

Voir détail sous la rubrique 5420 « Office de santé », demande « Déménagement du cabinet dentaire scolaire de Saint-Roch et des prophylaxistes de la route de Genève 52 » et voir aussi sous 5421 « Office dentaire ».

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.		
3306.312	Eau, énergie et chauffage	CHF	4'105'700.-	CHF	0.-	CHF	5'000.-
3306.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	11'030'300.-	CHF	0.-	CHF	25'000.-

Voir détail sous la rubrique 1401 « Service de la culture », demande « Location d'un dépôt pour la Collection de l'Art brut – place. Chauderon 16 Lausanne / Fondation du Théâtre Kléber-Méleau – participation au capital de Fondation ».

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.		
3306.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	11'030'300.-	CHF	0.-	CHF	90'400.-
3306.423	Revenus des immeubles du patrimoine financier	CHF	-29'235'900.-	CHF	0.-	CHF	-90'400.-

Droit distinct et permanent de superficie du patrimoine financier – Préavis N° 2013/37 – Chemin de Bérée**1) Droit distinct et permanent de superficie, parcelle N° 20'546, propriété de la Ligue pour la Lecture de la Bible**

La redevance du droit distinct et permanent de superficie entre la Ligue pour la Lecture de la Bible et la Commune de Lausanne a été réadaptée conformément à l'acte constitutif qui prévoit une indexation de la valeur de la parcelle sur le coefficient d'utilisation du sol (CUS) réel du projet développé.

Soit pour 2015 une redevance complémentaire en faveur de la Ligue d'un montant de CHF 90'400.-

2) Sous-droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Société immobilière lausannoise pour le logement (SILL)

Dans le cadre du projet de construction de huit bâtiments « Minergie-P-Eco, la Commune de Lausanne octroie un sous-droit distinct et permanent de superficie en faveur de la SILL dont la valeur de la redevance correspond exactement à celle payée par la Ville à la Ligue pour la Lecture de la Bible.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		TOTAL PAR NATURE	
		4602 Unité de gestion du réseau (UGR)	4605 Gestion des déchets urbains		
NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		29'500	29'500
	313	Marchandises		13'000	13'000
	314	Entretien des biens immobiliers	-100'000	33'600	-66'400
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		16'100	16'100
	317	Déplacements, débours, dédommagements		8'000	8'000
	318	Autres prestations de tiers	100'000	-19'100	80'900
	352	Participation aux charges de communes		17'500	17'500
	Total des charges		0	98'600	98'600
	435	Ventes		-13'000	-13'000
	436	Dédommagements de tiers		-22'500	-22'500
	480	Prélèvements sur les réserves		-63'100	-63'100
	Total des revenus		0	-98'600	-98'600
	TOTAL TRAVAUX		0	0	0
	Page du préavis		page 21	page 22	

460 Service d'assainissement

4602 Unité de gestion du réseau (UGR)

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4602.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 2'460'400.-	CHF 0.-	CHF -100'000.-
4602.318	Autres prestations de tiers	CHF 934'900.-	CHF 0.-	CHF 100'000.-

Campagne de contrôles par caméra du réseau d'évacuation

L'UGR procède depuis 2014 à des campagnes de contrôle systématique de son réseau d'évacuation des eaux, conformément au PGEE adopté. Cette connaissance reste actuellement faible et ne permet pas de planifier les interventions de renouvellement sur l'ensemble du réseau, nécessaires à une coordination à moyen terme voulue entre tous les services gestionnaires de réseaux souterrains. Dès lors, il est demandé de pouvoir

doubler l'investissement budgété en 2015 pour la campagne de contrôle du réseau, afin de disposer d'une meilleure image de son état actuel.

4605 *Gestion des déchets urbains*

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
4605.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	83'600.-	CHF	0.-	CHF	29'500.-
4605.480	Prélèvements sur les réserves	CHF	-1'000'800.-	CHF	0.-	CHF	-29'500.-

Charges non prévues au budget 2015

L'acquisition de neuf caméras thermiques nécessaires à la surveillance du site de la déchèterie de Malley avait été prévue en 2014. Malheureusement, le projet n'a pas pu être réalisé dans les temps et a été reporté sur 2015.

Ces nouvelles caméras sont indispensables pour la sécurisation du site de Malley. En effet, les installations de surveillance actuelles génèrent un nombre disproportionné de fausses alarmes qui perturbent la levée de doute et les interventions de la police.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
4605.313	Marchandises	CHF	1'097'000.-	CHF	0.-	CHF	13'000.-
4605.435	Ventes	CHF	-1'783'100.-	CHF	0.-	CHF	-13'000.-

Charges non prévues au budget 2015

Les ventes de clinic-box (déchets médicaux) suivant une tendance ascendante, nous anticipons un dépassement du montant budgété pour leur acquisition.

Le montant demandé sera compensé par les ventes de clinic-box.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
4605.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	82'700.-	CHF	0.-	CHF	23'000.-
4605.318	Autres prestations de tiers	CHF	8'927'000.-	CHF	0.-	CHF	-11'100.-
4605.436	Dédommagements de tiers	CHF	-216'800.-	CHF	0.-	CHF	-11'900.-

Charges non prévues au budget 2015

Un événement exceptionnel s'est matérialisé dans le courant du 1^{er} trimestre 2015.

Le remplacement du portail d'accès à la déchèterie des ménages de Malley (CHF 17'000.- HT), fortement endommagé par un transporteur tiers. L'assurance de ce dernier remboursera les dommages à hauteur de CHF 11'900.- HT, imputés en compensation sur le compte 4605.436.

D'autre part, l'arrivée de nouveaux véhicules nécessite de revoir le marquage du parking de Malley. La direction du centre intercommunal de déchets (CID) a décidé de profiter de cette occasion pour procéder à un entretien complet du parking véhicule et le maintenir opérationnel pour les prochaines années, pour un coût devisé à environ CHF 6'000.- HT.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.	
4605.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	82'700.-	CHF	0.-	CHF 10'600.-
4605.436	Dédommagements de tiers	CHF	-216'800.-	CHF	0.-	CHF -10'600.-

Charges non prévues au budget 2015

Plusieurs cas de dégâts provoqués aux infrastructures du CID (clôtures et portails) par des véhicules appartenant à des tiers ont fait l'objet de remboursements par les assurances, déjà imputés ou à imputer encore sur le compte 4605.436.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.	
4605.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF	442'800.-	CHF	0.-	CHF 16'100.-
4605.480	Prélèvements sur les réserves	CHF	-1'000'800.-	CHF	0.-	CHF -16'100.-

Charges non prévues au budget 2015

L'installation de neuf caméras thermiques nécessaires à la surveillance du site de la déchèterie de Malley avait été prévue en 2014. Malheureusement, le projet n'a pas pu être réalisé dans les temps et a été reporté sur 2015. Coût d'installation devisé : CHF 6'100.- HT.

D'autre part, une panne et des dégâts sur une presse à sages ont occasionné des coûts de réparation non prévus au budget pour un montant de CHF 10'000.- HT.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.	
4605.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF	27'000.-	CHF	0.-	CHF 8'000.-
4605.318	Autres prestations de tiers	CHF	8'927'000.-	CHF	0.-	CHF -8'000.-

Charges non prévues au budget 2015

La rubrique 4605.317 « Déplacements, débours, dédommagements » présente une insuffisance de dotation budgétaire déjà constatée en 2014 par un dépassement. Ce manco s'explique par la décision de la Ville de Lausanne de doubler le tarif mensuel des places de parc à CHF 80.-/place, dont 50%, soit CHF 40.- est à charge du CID, contre un budget 2015 établi à CHF 20.-/place.

Compte tenu de la situation des autres comptes de la nature 317, un montant estimé à CHF 8'000.- est nécessaire pour rééquilibrer ce poste.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.	
4605.352	Participation aux charges de communes	CHF	15'000.-	CHF	0.-	CHF 17'500.-
4605.480	Prélèvements sur les réserves	CHF	-1'000'800.-	CHF	0.-	CHF -17'500.-

Charges non prévues au budget 2015

La rubrique 4605.352 « Participations aux charges de communes » présente une insuffisance de dotation budgétaire prévisible de CHF 17'500.-, en raison d'un report sur 2015 de deux factures 2014 tardives des communes de Pully et Cugy pour la collecte des déchets d'une part, et pour l'accès des lausannois à la déchetterie intercommunale de Cugy d'autre part.

La compensation sera assurée par un prélèvement complémentaire sur les réserves via le compte de recette 4605.480.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

	SERVICES											TOTAL PAR NATURE
	5112 Unités prestations	5212 Office régional de placement	5213 Unité spécialisée ORP - CSR	5214 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	5420 Office de santé	5421 Office dentaire	5610 Administration du service et institutions subventionnés	5613 Institutions d'éducation	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Lieux d'accueil de jour municipaux	5901 Institutions subventionnées	
301 Traitements			601'900							54'600		656'500
303 Cotisations aux assurances sociales			51'900							4'700		56'600
304 Cotisations à la caisse de pensions			82'600							6'800		89'400
305 Assurance-accidents			5'700							500		6'200
309 Autres charges de personnel			23'000							300		23'300
310 Imprimés et fournitures de bureau			5'300							200		5'500
311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		173'100								7'100		180'200
312 Eau, énergie et chauffage			29'200						-1'200	4'900		32'900
313 Marchandises										4'900		4'900
314 Entretien des biens immobiliers			35'400		123'000				173'700			332'100
316 Loyers et redevances d'utilisation			96'000						12'500	61'500		170'000
317 Déplacements, débours, dédommagements			1'300									1'300
318 Autres prestations de tiers			14'200		-36'000	-27'000	-45'000			100'000	-200'100	-193'900
319 Impôts, taxes et frais divers			500					20'000		12'000		32'500
331 Amortissement du patrimoine administratif				36'800								36'800
365 Subventions à des institutions							45'000					45'000
390 Imputations internes	250'000	166'400	416'400			12'800						845'600
Total des charges	250'000	339'500	1'363'400	36'800	87'000	-14'200	0	20'000	185'000	257'500	-200'100	2'324'900
424 Plus-values, produits exceptionnels				-2'000								-2'000
427 Revenus des biens du patrimoine administratif									-27'000			-27'000
434 Redevances et prestations facturées										-18'900		-18'900
436 Dédommagements de tiers			-5'800							-400		-6'200
439 Autres recettes								-20'000				-20'000
450 Participation de la Confédération aux charges		-173'100	-799'300									-972'400
451 Participation du Canton aux charges			-141'900	-34'800						-22'400		-199'100
480 Prélèvements sur les réserves	-69'000								-104'700			-173'700
490 Imputations internes	-250'000	-166'400	-416'400									-832'800
Total des revenus	-319'000	-339'500	-1'363'400	-36'800	0	0	-20'000	-131'700	-41'700	0	0	-2'252'100
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE	-69'000	0	0	0	87'000	-14'200	0	0	53'300	215'800	-200'100	72'800
Page du préavis	page 25	page 25	page 26	page 26	page 27	page 28	page 28	page 28	page 28	page 30	page 32	

511 Service social Lausanne - CSR**5112 Unités prestations**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5112.390	Imputations internes	CHF 4'678'100.-	CHF 0.-	CHF 250'000.-
5112.490	Imputations internes	CHF -6'000.-	CHF 0.-	CHF -250'000.-

Voir détail sous la rubrique 5213 « Unité spécialisée ORP - CSR », demande « Création d'une unité commune ORP - CSR » et voir également sous 5212 « Office régional de placement ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5112.480	Prélèvements sur les réserves	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -69'000.-

Voir détail sous la rubrique 1500 « Service d'organisation et d'informatique », demande « Dossiers SSL : interface et éditique ».

521 Service du travail**5212 Office régional de placement**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5212.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 101'600.-	CHF 0.-	CHF 173'100.-
5212.450	Participation de la Confédération aux charges	CHF -11'529'600.-	CHF 0.-	CHF -173'100.-

Adaptation du budget aux charges d'achats d'objets mobiliers et d'installation de l'ORP

Le changement des ordinateurs de l'ORP était subordonné à la mise en service du nouveau logiciel PLASTA. Cet applicatif est interfacé sur le système d'information de l'Etat de Vaud. La gestion électronique des documents (GED) est interfacée sur le système d'information de la Confédération. Les montants portés au budget 2015, tant pour le hardware que pour le software, étaient insuffisant pour couvrir les exigences techniques et répondre à la nouvelle politique de Microsoft concernant l'achat de licences (passage de l'achat à la redevance annuelle).

Ces changements de matériels et de logiciels induisent la nécessité de remplacer une quinzaine d'imprimantes individuelles de l'ORP. Le coût total est couvert par la subvention du SDE.

Le dépassement concernant l'achat de mobilier est dû à la création de la nouvelle unité commune ORP-CSR (UNCO). La création de l'unité a nécessité l'achat de mobilier. Le service cantonal de l'emploi (SDE) couvre ce montant par le budget spécifique accordé pour la création de cette unité. Cependant, ce budget d'investissement émerge au fond de compensation de l'assurance-chômage et doit donc apparaître dans le centre comptable de l'office régional de placement (ORP, 5212.2).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5212.390	Imputations internes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF 166'400.-
5212.490	Imputations internes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -166'400.-

Voir détail sous la rubrique 5213 « Unité spécialisée ORP - CSR », demande « Création d'une unité commune ORP - CSR » et voir également sous 5112 « Unités prestations ».

5213 Unité spécialisée ORP - CSR

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.
5213.301	Traitements	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 601'900.-
5213.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 51'900.-
5213.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 82'600.-
5213.305	Assurance-accidents	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 5'700.-
5213.309	Autres charges de personnel	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 23'000.-
5213.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 5'300.-
5213.312	Eau, énergie et chauffage	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 29'200.-
5213.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 35'400.-
5213.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 96'000.-
5213.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 1'300.-
5213.318	Autres prestations de tiers	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 14'200.-
5213.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 500.-
5213.390	Imputations internes	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 416'400.-
5213.436	<i>Dédommagements de tiers</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF -5'800.-</i>
5213.450	<i>Participation de la Confédération aux charges</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF -799'300.-</i>
5213.451	<i>Participation du Canton aux charges</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF -141'900.-</i>
5213.490	<i>Imputations internes</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF -416'400.-</i>

Création d'une unité commune ORP - CSR

En date du 30 avril 2014, la Municipalité de Lausanne a accepté une demande du Conseil d'Etat vaudois visant à créer une unité commune formée d'un responsable (fonction de chef de secteur ORP), de sept conseillers ORP, de quatre assistants sociaux et de deux collaborateurs administratifs afin d'expérimenter de nouvelles modalités de prise en charge des bénéficiaires du RI.

Le Secrétariat à l'Economie (SECO) est également associé au projet, notamment dans le cadre de son évaluation. Les résultats obtenus pourront ainsi être comparés avec d'autres expériences semblables menées ailleurs en Suisse, dans le domaine du suivi intermétiers de demandeurs d'emploi à l'aide sociale. L'évaluation du projet lausannois sera confiée à l'UNIL et l'Idheap.

L'intégralité des coûts actuels et futurs sera couverte par une subvention de la Confédération et par le budget du DSAS pendant toute la durée de la phase pilote de ce projet, fixée à deux ans.

Il est à noter que l'UNCO est dans une phase de mise en œuvre progressive, en 2015, selon le nombre de dossiers reçus dans le courant de l'année.

Voir aussi sous 5112 « Unités prestations » et 5212 « Office régional de placement ».

5214 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.
5214.331	Amortissement du patrimoine administratif	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF 36'800.-
5214.424	<i>Plus-values, produits exceptionnels</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF -2'000.-</i>
5214.451	<i>Participation du Canton aux charges</i>	<i>CHF</i>	<i>-6'034'200.-</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF -34'800.-</i>

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 521 « Service du travail », demande « Achat d'un véhicule utilitaire pour le bureau des Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL) ».

542 Service de santé et prévention5420 Office de santé

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
5420.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF	123'000.-
5420.318	Autres prestations de tiers	CHF	281'900.-	CHF	0.-	CHF	-36'000.-

Déménagement du cabinet dentaire scolaire de Saint-Roch et des prophylaxistes de la route de Genève 52

Le cabinet dentaire scolaire de Saint-Roch, l'un de sept cabinets dentaires de l'Office dentaire de la Ville de Lausanne, est situé dans l'école de Saint-Roch, au troisième étage du bâtiment. Ce cabinet comporte un fauteuil de soins. Une médecin-dentiste et une assistante dentaire, engagées chacune à 100%, y travaillent.

Le bâtiment scolaire de Saint-Roch, ancien, devrait être rénové dans le futur. Depuis plus de douze ans, ce cabinet n'a fait l'objet d'aucune rénovation, à l'exception du plafond du local de stockage du matériel où la peinture a dû être refaite.

De conception ancienne et très exigüe, ce cabinet dentaire ne correspond plus aux exigences actuelles pour un lieu de soins de cette nature. Le manque d'espace ne permet pas, même avec une complète rénovation, d'espérer réaliser un aménagement optimal, et sa localisation au troisième étage du bâtiment sans ascenseur n'en permet pas l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ce constat, effectué dès juin 2014, a justifié la recherche immédiate d'un local adapté, afin de résoudre cette situation au plus tôt.

Un local sis au 1^{er} étage de la rue des Terreaux 18, d'une surface de 137 m², a pu être trouvé en 2015. Il est possible d'y installer l'actuel cabinet dentaire de Saint-Roch et de maintenir l'offre de prestation dentaire scolaire dans ce secteur de la ville, accessible aux élèves des écoles auxquelles le cabinet dentaire de Saint-Roch est rattaché.

La surface offerte par ce local permet également d'y installer les deux prophylaxistes de l'Office dentaire, avec accès à l'espace bureaux indépendant de l'accès à la partie dévolue au cabinet dentaire. Ainsi, les anciens locaux administratifs de l'office dentaire situés à Genève 52, sous-utilisés depuis la fusion du service dentaire avec le service de santé des écoles, pourront être libérés.

Le local identifié au 1^{er} étage de la rue des Terreaux 18 répond aux attentes mentionnées ci-dessus. Le projet consiste à :

- 1/ installer l'actuel cabinet dentaire de Saint-Roch dans ce local de Terreaux 18 soit :
 - installer le cabinet dentaire avec l'espace de soins (fauteuil pour les soins dentaires, unit, matériel radiologique), en déménageant l'installation actuelle de Saint-Roch sur le site de Terreaux 18 ;
 - créer et installer un espace stérilisation séparé, conformément aux normes actuelles, de la zone de soins et des places de travail (bureaux) de la dentiste et de l'assistante dentaire ;
 - aménager la salle d'attente dans une pièce existante ;
 - créer des toilettes, à prévoir pour un usage pour les personnes à mobilité réduite, ce cabinet, compte tenu des facilités d'accès qu'il offre, étant susceptible de drainer les usagers à mobilité réduite d'autres secteurs (tels que celui du cabinet de Croix-Rouge, situé au troisième étage sans ascenseur).
- 2/ installer un espace bureaux et stockage de matériel spécifique, destiné aux deux prophylaxistes de l'office dentaire, en déménageant leur mobilier de leurs actuels bureaux à Genève 52.

Voir aussi sous 3306 « Service du logement et des gérances » et 5421 « Office dentaire ».

5421 Office dentaire

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
5421.318	Autres prestations de tiers	CHF	64'200.-	CHF	0.-	CHF	-27'000.-
5421.390	Imputations internes	CHF	79'200.-	CHF	0.-	CHF	12'800.-

Voir détail sous la rubrique 5420 « Office de santé », demande « Déménagement du cabinet dentaire scolaire de St-Roch et des prophylaxistes de la route de Genève 52 » et voir aussi sous 3306 « Service du logement et des gérances ».

561 Service de la jeunesse et des loisirs5610 Administration du service et institutions subventionnées

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
5610.318	Autres prestations de tiers	CHF	844'800.-	CHF	-15'000.-	CHF	-45'000.-
5610.365	Subventions à des institutions	CHF	9'931'300.-	CHF	0.-	CHF	45'000.-

Financement d'un espace exposition-atelier à l'Espace des inventions (EDI)

Ce crédit supplémentaire est demandé pour que la Fondation de l'Espace des inventions (EDI) puisse débiter les travaux permettant la création d'un espace atelier. L'EDI a réuni à ce jour près de CHF 350'000.- sur les CHF 500'000.- nécessaires à la réalisation de cet espace. Il lui manque ainsi un montant de CHF 150'000.- pour débiter les travaux. La Fondation de l'Espace des inventions s'est engagée à poursuivre sa recherche de financement auprès de différentes institutions. Selon cette dernière, cela sera plus facile une fois la décision municipale prise et le projet architectural précisé. La Municipalité a autorisé l'EDI à commencer les travaux dans sa propriété, soit la Rotonde de la Vallée de la Jeunesse. L'EDI s'est engagée à céder cet espace à la Ville de Lausanne, à terme et en cas de déménagement.

5613 Institutions d'éducation

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
5613.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	70'400.-	CHF	0.-	CHF	20'000.-
5613.439	Autres recettes	CHF	-45'000.-	CHF	0.-	CHF	-20'000.-

Augmentation des frais avancés pour nos pensionnaires

Il y a de plus en plus de jeunes à Valmont qui ont des sorties sur l'extérieur engendrant des dépenses supplémentaires.

Le crédit supplémentaire est compensé par les frais avancés qui sont tous refacturés aux parents des jeunes placés ou aux services placeurs.

5800 Service des écoles primaires et secondaires

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
5800.312	Eau, énergie et chauffage	CHF	4'336'000.-	CHF	0.-	CHF	-1'200.-
5800.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	1'082'000.-	CHF	0.-	CHF	-14'500.-

Voir détail sous la rubrique 5900 « Lieux d'accueil de jour municipaux », demande « Création de douze places supplémentaires pour les écoliers 1P-2P au CVE Jardins de Prélaz » et voir aussi sous 5901 « Institutions subventionnées ».

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
5800.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	3'182'000.-	CHF	71'800.-	CHF	69'000.-

Remplacement de l'introduction d'eau froide du collège de la Borde

Cet été, une rupture de la conduite d'alimentation d'eau du collège de la Borde a provoqué une inondation des escaliers d'accès par la rue de la Borde.

Après recherche et ouverture en urgence du terrain, en collaboration avec **eauservice**, un manchon de réparation a été posé en lieu et place du tronçon de conduite défectueuse.

Cette conduite d'alimentation d'eau est en acier galvanisé non protégé datant de 1958, année de construction du bâtiment scolaire. L'acier n'est pas protégé par un enrobé mais seulement stabilisé par du mortier/béton dans le terrain. L'acier est complètement rouillé suite à l'humidité constante du terrain et, de ce fait, est en état de dégradation avancée. Une autre fissure importante ou nouvelle rupture peut intervenir en tout temps.

Afin d'assurer les besoins en eau des classes et de la salle de gym, nous devons effectuer ces travaux lors des prochaines vacances d'automne avant la détérioration des conditions météorologiques.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
5800.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	3'182'000.-	CHF	71'800.-	CHF	104'700.-
5800.480	Prélèvement sur les réserves	CHF	-250'000.-	CHF	0.-	CHF	-104'700.-

Poursuite des travaux permettant la création d'une salle de classe et de bureaux de consultation dans le bâtiment scolaire de Chailly

Pour faire face à la croissance démographique et au besoin de bureaux de consultation, un plan d'optimisation des locaux scolaires existants a été élaboré. A terme, ce sont une quinzaine de classes et des bureaux qui peuvent être créés. Certains travaux sont réalisés dans le cadre du budget de fonctionnement. Cependant, pour donner une impulsion supplémentaire, la Municipalité a constitué une provision de CHF 8 millions lors du bouclage des comptes 2013. En l'occurrence, la Municipalité a accepté en juillet dernier le préavis N° 2015/45 « Assainissement et création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires ; utilisation de la provision de CHF 8 millions constituée dans le cadre du bouclage des comptes 2013 – Demande de crédit d'ouvrage ». Or dans le cadre de ce crédit, on trouve à la rubrique 3.2.7. : *Chailly : La capacité de créer une classe supplémentaire est identifiée par la transformation d'une salle de projection (avec gradins) et d'une cuisine professionnelle. Ces surfaces peu occupées, attenantes à la salle des maîtres, permettront la rocade avec un espace PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) qui occupe une salle de classe dans l'aile ouest du bâtiment des classes. Ce regroupement offre une meilleure cohérence des fonctionnalités des diverses surfaces. Estimation des travaux prévus : transformation de la salle de projection et rocade de bureau administratif PPLS CHF 350'000.-.*

Concrètement, il y a donc trois « sous-chantiers » :

- la création d'une salle pour la psychomotricité dans la salle de projection sous-utilisée (via une mise à l'enquête) : CHF 140'000.- ;
- la réhabilitation de la salle de classe occupée par l'actuel espace dédié à la psychomotricité, ainsi que la rénovation des deux bureaux pour les doyen-ne-s, rendues urgentes et nécessaires, suite à la création de l'établissement primaire de Coteau-Fleuri : CHF 105'000.- ;
- l'assainissement (désamiantage) et la transformation de la cuisine de l'Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) et du bureau adjacent : CHF 104'700.- selon devis en annexe. La cuisine professionnelle peu occupée, dont les installations sont obsolètes suite à l'abandon de la production de repas in situ, sera redimensionnée (réduite de moitié) et réaménagée en office pour les besoins de l'APEMS, qui occupe déjà l'ancien réfectoire. La surface ainsi libérée pourra être transformée en bureau

administratif PPLS, idéalement dès octobre 2015, ces premiers travaux permettant les rocade prévues ensuite, telles que mentionnées ci-dessus.

Précisons que les travaux intérieurs ne nécessitent pas une enquête publique et entrent dans le cadre usuel des compétences du Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S). Le seul enjeu est donc de permettre la continuité des travaux, requise pour pouvoir livrer ces locaux aux utilisateurs.

Bien que le crédit d'ouvrage via le préavis N° 2015/45 prévoit le financement de cette dépense par la provision constituée aux comptes 2013, le préavis ne devrait être adopté que tardivement et ne permet pas de procéder aux travaux d'où la raison du présent crédit supplémentaire.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.
5800.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	1'082'000.-	CHF	0.-	CHF 27'000.-
5800.427	Revenus des biens du patrimoine administratif	CHF	-702'500.-	CHF	0.-	CHF -27'000.-

Location d'une salle de gymnastique et d'une piscine

Suite à la fermeture des salles de gymnastique du bâtiment scolaire de Saint-Roch, pour cause de travaux, le service des écoles primaires et secondaires s'est vu dans l'obligation de trouver des salles de sport en remplacement.

Par ailleurs, vu le constat que plus d'un tiers des élèves de 6P ne savaient pas nager, des lignes d'eau ont été recherchées pour remédier à cet état de fait pour des motifs de sécurité.

Dans ce contexte l'Asile des aveugles a été approchée pour pouvoir louer leur piscine ainsi que leur salle de gymnastique.

590 Service d'accueil de jour de l'enfance

5900 Lieux d'accueil de jour municipaux

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.
5900.301	Traitements	CHF	37'839'600.-	CHF	0.-	CHF 54'600.-
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	3'294'300.-	CHF	0.-	CHF 4'700.-
5900.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	4'523'100.-	CHF	0.-	CHF 6'800.-
5900.305	Assurances-accidents	CHF	362'100.-	CHF	0.-	CHF 500.-
5900.309	Autres charges de personnel	CHF	164'900.-	CHF	0.-	CHF 300.-
5900.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	54'400.-	CHF	0.-	CHF 200.-
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	177'700.-	CHF	0.-	CHF 7'100.-
5900.312	Eau, énergie et chauffage	CHF	225'900.-	CHF	0.-	CHF 1'200.-
5900.313	Marchandises	CHF	1'988'100.-	CHF	0.-	CHF 4'900.-
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	1'765'600.-	CHF	0.-	CHF 14'500.-
5900.434	Redevances et prestations facturées	CHF	-13'740'600.-	CHF	0.-	CHF -18'900.-
5900.436	Dédommagements de tiers	CHF	-632'800.-	CHF	0.-	CHF -400.-
5900.451	Participation du Canton aux charges	CHF	-8'158'000.-	CHF	0.-	CHF -22'400.-

Création de 12 places supplémentaires pour les écoliers 1P-2P au CVE Jardins de Prélaz

L'objectif, validé par la Municipalité, de garantir une place d'accueil pour les enfants déjà accueillis en garderie dans le Réseau-L et qui débiteront l'école primaire en août 2015 s'avère impossible à atteindre pour les structures existantes dans le quartier Valency/Jardins de Prélaz. En effet, la demande est en constante augmentation dans ce quartier, avec les nouveaux appartements créés à l'avenue de Morges.

Par conséquent, il est nécessaire de créer douze places supplémentaires au centre de vie enfantine (CVE) des Jardins de Prélaz. Cette augmentation de l'offre permet également de poursuivre l'assainissement de la liste d'attente pour les écoliers 1-2P.

Le CVE des Jardins de Prélaz a une capacité d'accueil de 24 places pour les enfants scolarisés en 1-2P. A ce jour et uniquement pour assurer une place pour les enfants déjà accueillis en garderies du quartier, la liste d'attente fait état de plus de 36 demandes. Le plan de rentrée de l'établissement primaire de Prélaz, pour la rentrée 2015, permet l'utilisation d'une classe libre située à quelques mètres du CVE. Le loyer étant déjà payé par le SEPS, il s'agit uniquement d'un transfert sans charges locatives supplémentaires au niveau de la Direction.

Pour la période d'août à décembre 2015, le surcoût se monte à CHF 37'400.- entièrement compensés.

Voir aussi sous 5800 « Ecoles primaires et secondaires » et 5901 « Institutions subventionnées ».

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.	
5900.312	Eau, énergie et chauffage	CHF	225'900.-	CHF	0.-	CHF	3'700.-
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	1'765'600.-	CHF	0.-	CHF	47'000.-

Signature d'un nouveau bail à loyer en APEMS au chemin d'Entre-Bois 19-21

La planification de la rentrée scolaire 2015 en APEMS dans le secteur d'Entre-Bois –Rouvraie – Bellevaux prévoit d'offrir 180 places réparties comme suit :

- 84 à l'APEMS d'Entre-Bois ;
- 36 à l'antenne de Bellevaux ;
- 36 à l'antenne St Amédée ;
- 24 au réfectoire du collège de la Rouvraie.

Un bâtiment industriel et artisanal, situé à Entre-Bois 19-21, permet une meilleure répartition des enfants au sein de ce quartier qui ne cesse de s'agrandir.

Les constructions de logements au chemin de Maillefer laissent prévoir une nette augmentation des enfants inscrits en APEMS. De plus, l'antenne de 36 places de Bellevaux ne donne pas entière satisfaction car elle est l'objet de multiples déprédations.

L'installation de l'APEMS dans ces nouveaux locaux est une opportunité qui permet de :

- ⇒ offrir une meilleure répartition des enfants du quartier d'Entre-Bois ;
- ⇒ fermer l'antenne de 36 places de Bellevaux qui ne donne pas entière satisfaction en raison de déprédations régulières ;
- ⇒ créer 36 places supplémentaires dans le nouveau local sis à Entre-Bois ;
- ⇒ anticiper la prochaine rentrée et l'augmentation démographique du quartier de Maillefer.

La nouvelle répartition se présente de la manière suivante :

- 84 places à Entre-Bois ;
- 72 places à Entre-Bois 19-21 ;
- 36 places à St Amédée ;
- 24 places au réfectoire du collège de la Rouvraie.

Pour la période d'août à décembre 2015, le surcoût lié à la reprise de ce bail s'élève donc à CHF 50'700.-, entièrement compensés.

Voir aussi sous 5901 « Institutions subventionnées ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5900.318	Autres prestations de tiers	CHF 2'599'800.-	CHF 0.-	CHF 100'000.-

Modification d'une correction technique

Les corrections techniques (CT) faites dans le passé ont malheureusement amené une confusion dans l'attribution des centres d'imputations (5900 / 5901).

Il s'agit d'un montant de CHF 100'000.- qui a été déduit du budget lié à la fourniture de repas (5900.318) pour être porté en augmentation du budget attribué aux subventions des structures privées du Réseau-L (5901.318).

Il est demandé, sans incidence sur le budget du SAJE, la modification de la correction technique de CHF 100'000.-.

Voir aussi sous 5901 « Institutions subventionnées ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5900.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF 56'900.-	CHF 0.-	CHF 12'000.-

Dépassement du budget cotisations et frais divers

Le soutien à Tricréa, l'atelier-magasin qui propose une grande variété de matériaux de récupération aux structures en lien avec les enfants et les écoliers est maintenu.

Les cotisations dues par les structures d'accueil du Réseau-L pour bénéficier de cette prestation laissent apparaître un dépassement de CHF 12000.- dans cette rubrique (5900.319).

La demande de crédit supplémentaire est entièrement compensée par une diminution des subventions en faveur des structures privée-subventionnée.

Voir aussi sous 5901 « Institutions subventionnées ».

5901 Institutions subventionnées

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5901.318	Autres prestations de tiers	CHF 28'754'800.-	CHF 0.-	CHF -37'400.-

Voir détail sous la rubrique 5900 « Lieux d'accueil de jour municipaux », demande « Création de douze places supplémentaires pour les écoliers 1P-2P au CVE Jardins de Prélaz » et voir aussi sous 5800 « Ecoles primaires et secondaires ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5901.318	Autres prestations de tiers	CHF 28'754'800.-	CHF 0.-	CHF -50'700.-

Voir détail sous la rubrique 5900 « Lieux d'accueil de jour municipaux », demande « Signature d'un nouveau bail à loyer en APEMS au chemin d'Entre-Bois 19-21 ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5901.318	Autres prestations de tiers	CHF 28'754'800.-	CHF 0.-	CHF -12'000.-

Voir détail sous la rubrique 5900 « Lieux d'accueil de jour municipaux », demande « Dépassement du budget cotisations et frais divers ».

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5901.318	Autres prestations de tiers	CHF 28'754'800.-	CHF 0.-	CHF -100'000.-

Voir détail sous la rubrique 5900 « Lieux d'accueil de jour municipaux », demande « Modification d'une correction technique ».

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE
		6010 Secrétariat général Fipav	6601 Parcs et domaines	6700 Service achats et logistique Ville	6900 Service financier	
NATURE	301 Traitements	59'000			-59'000	0
	303 Cotisations aux assurances sociales	4'000			-4'000	0
	304 Cotisations à la caisse de pensions	6'000			-6'000	0
	314 Entretien des biens immobiliers			30'000		30'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		100'000			100'000
	318 Autres prestations de tiers		-100'000	-30'000		-130'000
	Total des charges	69'000	0	0	-69'000	0
TOTAL FINANCES ET PATRIMOINE VERT	69'000	0	0	-69'000	0	
	Page du préavis	page 34	page 34	page 34	page 35	

6010 Secrétariat général FIPAV

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.		
6010.301	Traitements	CHF	813'900.-	CHF	0.-	CHF	59'000.-
6010.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	70'100.-	CHF	0.-	CHF	4'000.-
6010.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	114'900.-	CHF	0.-	CHF	6'000.-

Réallocation de ressources internes pour renforcer le secrétariat général FIPAV

Le secrétariat général FIPAV créé courant 2013, assure le suivi des affaires communales pour la direction FIPAV. L'augmentation des interventions du Conseil communal et dossiers à traiter ainsi qu'une nouvelle organisation RH ont nécessité une augmentation d'effectif courant 2015. Cette augmentation représente 1.4 ept et a été totalement compensée au sein de la direction FIPAV.

Il s'agit désormais de réaffecter correctement le budget 2015 pour les traitements entre les services concernés. Le poste de 1 ept pour les RH est compensé par le transfert d'un poste vacant au Service financier. Le coût du solde de l'augmentation des ept peut être totalement absorbé par le budget du Secrétariat général FIPAV de par les mouvements du personnel du service.

Voir aussi sous 6900 « Service financier ».

660 Service des parcs et domaines**6601 Parcs et domaines**

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.		
6601.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	238'500.-	CHF	0.-	CHF	100'000.-
6601.318	Autres prestations de tiers	CHF	3'055'100.-	CHF	0.-	CHF	-100'000.-

Fermeture de la compostière

Lors de l'établissement du budget 2015, une somme a été prévue pour la liquidation de la compostière dont une partie concerne le défraiement de l'entreprise de sous-traitance jusqu'à la fin de son mandat. Dans l'intervalle, l'entreprise a mis fin à ses activités fin janvier 2015, ce qui a obligé notre service à trouver d'autres alternatives pour terminer l'exploitation de la compostière.

La solution retenue est la location de machines spécifiques pour ce type de travail qui, après une phase de tests, peut être effectuée par notre personnel. La fin de l'exploitation est prévue pour février 2016, et dès lors, le coût de location 2015 est entièrement compensé par la sous-traitance non payée.

6700 Service achat et logistique Ville

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.		
6700.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	41'000.-	CHF	0.-	CHF	30'000.-
6700.318	Autres prestations de tiers	CHF	598'300.-	CHF	0.-	CHF	-30'000.-

Remplacement du moteur d'un monte-charge suite à un incendie

Les infrastructures des bâtiments du SALV vieillissent et malgré une bonne maintenance pour les gros appareillages, le moteur du monte-charge principal côté magasin a pris feu le 25 mars 2015 en fin d'après-midi, nécessitant l'intervention des pompiers de Renens. Il en résulte que le moteur a été complètement détruit. Les investigations auprès de l'ECA n'ont pas été concluantes car seuls les dégâts découlant de l'incendie du moteur peuvent être pris en charge et non le moteur lui-même.

Ce monte-charge étant vital pour l'activité de la logistique du service, permettant ainsi de faire le lien entre une zone de stockage au sous-sol et la zone de préparation des commandes au rez-de-chaussée, des démarches ont été entreprises de suite pour l'obtention du devis. Le remplacement du moteur ainsi que les travaux d'installation sont en cours et estimés à CHF 30'000.-.

6900 Service financier

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6900.301	Traitements	CHF 3'862'900.-	CHF 0.-	CHF -59'000.-
6900.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 333'200.-	CHF 0.-	CHF -4'000.-
6900.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 540'300.-	CHF 0.-	CHF -6'000.-

Voir détail sous la rubrique 6010 « Secrétariat général FIPAV », demande « Réallocation de ressources internes pour renforcer le secrétariat général FIPAV ».

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE	
		70 Secrétariat général	71 Finances, administration et développement	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia	78 Service commercial		
NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations				-30'000	130'000	130'000	230'000
	313	Marchandises				30'000			30'000
	314	Entretien des biens immobiliers	-110'000						-110'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations			1'000'000				1'000'000
	318	Autres prestations de tiers	110'000				-130'000	-130'000	-150'000
	Total des charges		0	0	1'000'000	0	0	0	1'000'000
	434	Redevances et prestations facturées		945'000				-945'000	0
	480	Prélèvements sur les réserves			-1'000'000				-1'000'000
	Total des revenus		0	945'000	-1'000'000	0	0	-945'000	-1'000'000
	TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		0	945'000	0	0	0	-945'000	0
Page du préavis		page 36	page 36	page 36	page 37	page 37	page 38		

70 Secrétariat général

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.
70.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	1'012'500.-	CHF	0.-	CHF -110'000.-
70.318	Autres prestations de tiers	CHF	423'800.-	CHF	0.-	CHF 110'000.-

Crédit supplémentaire entièrement compensé pour des études réalisées en lien avec l'entretien des bâtiments

Pour l'entretien des bâtiments, un montant de CHF 110'000.- a été utilisé sur le compte 318 et provisionné sur le compte 314. Il s'agit des frais d'honoraires et d'études suivants :

- CHF 40'000.- pour l'étude d'avant-projet, projet d'ouvrage, chiffrage du coût de rénovation des escaliers du Pont Chauderon réalisé par un bureau d'ingénieur géomètre ;
- CHF 8'000.- concernant l'audit, le projet de rénovation et la remise des offres concernant la rénovation de l'ascenseur de Genève 36. Ce montant comprend également le coût de la Direction des travaux à réaliser ;
- CHF 30'000.- et CHF 32'000.- concernant les expertises de notre parc immobilier, réalisés par deux sociétés spécialisées dans ce domaine, afin d'évaluer l'état actuel et prioriser les interventions à réaliser afin de prévenir des dégradations irréversibles. Cette étude a permis de détecter les lacunes en matière de sécurité et les travaux nécessaires à une remise aux normes et estimer les coûts des travaux induits par chacune de ces améliorations en plus de l'entretien courant.

Ce crédit supplémentaire est entièrement compensé par une économie équivalente sur le compte 70.314.

71 Finances, administration et développement

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.
71.434	Redevances et prestations facturées	CHF	-2'151'200.-	CHF	0.-	CHF 945'000.-

Transfert des frais de rappel du Service finances, administration et développement au Service commercial des Services industriels (SiL)

Historiquement, les revenus de la facturation des frais de rappel sont attribués au bureau des encaissements du Service finances, administration et développement des SiL.

Après analyse, il en est ressorti qu'une grande part des coûts liés à cette activité était à la charge de la division support clientèle du Service commercial des SiL. Les SiL souhaitent transférer une partie des ces revenus afin de montrer les charges réelles de ces deux activités.

Voir aussi sous 78 « Service commercial ».

74 Gaz et chauffage à distance

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF	5'679'000.-	CHF	0.-	CHF 1'000'000.-
74.480	Prélèvements sur les réserves	CHF	-5'975'900.-	CHF	0.-	CHF -1'000'000.-

Réparation à la place de l'Europe concernant le chauffage à distance (CAD) : CHF 400'000.-

Nous avons constaté une défektivité (forte corrosion - fuite) à la jonction des conduites pré-isolées et celles en caniveau sur notre réseau de chauffage à distance, située à la place de l'Europe. Cette conduite principale alimente les réseaux Sud-ouest et Sud.

Pour assurer l'exploitation de ces réseaux, nous devons substituer nos conduites impliquant la création d'une nouvelle chambre technique et la pose d'une nouvelle boucle de compensation afin de garantir nos

contraintes thermiques. Cette réparation doit être exécutée prochainement pour garantir l'exploitation et l'alimentation des clients.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de CHF 400'000.- sur la rubrique 315, montant qui sera compensé.

A titre de compensation, il propose de compenser ce crédit par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve et de renouvellement du CAD (voir rubrique 480).

Assainissement des fuites en cours sur le réseau de chauffage à distance : CHF 600'000.-

Suite aux contrôles d'entretien du réseau CAD (année 2015), nous avons découvert actuellement dix fuites importantes sur notre réseau CAD.

Afin d'assurer l'exploitation du réseau, de garantir l'approvisionnement et la sécurité des clients, ainsi que de limiter les pertes d'eau importantes que génèrent ces fuites, il est impératif d'entreprendre rapidement, cette année encore, ces réparations. La majeure partie de ces interventions demanderont des travaux de génie civil importants.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de CHF 600'000.- sur la rubrique 315, montant qui sera compensé.

A titre de compensation, il propose de compenser ce crédit par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve et de renouvellement du CAD (voir rubrique 480).

76 Electricité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 2'297'800.-	CHF 40'000.-	CHF -30'000.-
76.313	Marchandises	CHF 63'500.-	CHF 0.-	CHF 30'000.-

Achats de marchandises pour l'entretien des installations

Lors de l'élaboration du budget 2015, les achats de marchandises (gaz, dissolvant, etc.) destinés à l'entretien des installations ont été sous-estimés dans la rubrique 76.313 « Marchandises ». Ces dépenses sont compensées par une économie sur la rubrique 76.311 « Achats d'objets mobiliers et d'installations ».

77 Multimédia

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
77.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 2'176'600.-	CHF 0.-	CHF 130'000.-
77.318	Autres prestations de tiers	CHF 19'698'700.-	CHF 0.-	CHF -130'000.-

Projet CRM ou gestion de la relation clients au sein des SiL et divers autres services de la Ville de Lausanne

Ces dépenses ont été initialement prévues par le Service multimédia « SIMA » et le Service commercial « SiLCOM » au niveau de la nature de compte 318 « Autres prestations de tiers ». Cependant, cette dépense concerne le développement d'un programme de gestion de la relation avec la clientèle. Cette demande a donc pour unique but le transfert des charges des différents services sous une seule et même nature comptable, soit la nature de compte 311'051 « Nouveaux projets, applications métier et maintenance d'applications », beaucoup plus en rapport avec la charge du projet précité.

Voir aussi sous 78 « Service commercial ».

78 Service commercial

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
78.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 134'200.-	CHF 0.-	CHF 130'000.-
78.318	Autres prestations de tiers	CHF 648'700.-	CHF 0.-	CHF -130'000.-

Voir détail sous la rubrique 77 « Multimédia », demande « Projet CRM ou gestion de la relation clients au sein des SiL et divers autres services de la Ville de Lausanne ».

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
78.434	Redevances et prestations facturées	CHF -2'886'500.-	CHF 0.-	CHF -945'000.-

Voir détail sous la rubrique 71 « Finances, administration et développement », demande « Transfert des frais de rappel du Service finances, administration et développement au Service commercial des Services industriels (SiL) ».

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION****2200 Service de la police du commerce**

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
2200.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 41'500.-	CHF 0.-	CHF 7'300.-

Remplacement du bateau du bureau du lac

Une autorisation d'achat a été acceptée pour remplacer en 2015 le bateau « Boston Whaler », actuellement utilisé par les inspecteurs du bureau du lac pour effectuer les contrôles liés à leur activité, ce qui représente une utilisation annuelle d'au moins 300 heures. Datant de 1973, l'actuel bateau doit en effet être changé. Pour déterminer le montant de la demande d'autorisation d'achat, il a été fait référence aux informations données par un chantier naval, qui ne s'avèrent plus valables aujourd'hui. Le prix du bateau à acquérir en 2015 est de CHF 48'800.-.

3. LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE**3101 Corps de police**

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3101.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 769'600.-	CHF 7'000.-	CHF 15'000.-

Acquisition d'un appareil de contrôle de la vitesse portable

Le Corps de police souhaite acquérir un nouvel appareil de contrôle de la vitesse portable. Il vient en remplacement des trois radars fixes actuellement hors services et dont le remplacement, plus onéreux, ne peut se faire dans l'immédiat.

Le Corps de police a la possibilité de compenser cette dépense par une économie réalisée sur l'impression de documents suite à une adaptation tarifaire.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 3101 « Corps de police ».

5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

521 Service du travail

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
521.1461.3	Inventaire	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -36'800.-
521.1462.3	Véhicules, machines et matériel	CHF 29'500.-	CHF 0.-	CHF 36'800.-

Achat d'un véhicule utilitaire pour le bureau des Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)

Le véhicule remplacé par cet achat ne pouvait passer l'inspection périodique du Service des automobiles sans que la Ville de Lausanne doive consentir des coûts disproportionnés par rapport à la valeur vénale du véhicule. Après accord de subventionnement intégral par le Service de l'emploi de l'Etat de Vaud, le Service du travail a appliqué la procédure d'achat des véhicules par le SALV et dépose la présente demande de crédit supplémentaire.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 5214 « Service du travail ».

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

660 Service des parcs et domaines

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 1'406'500.-	CHF 50'000.-	CHF 65'000.-

Remplacement d'un élévateur au domaine du Burignon : CHF 35'000.-

Le service a acquis, en 1985, un élévateur afin de faciliter le travail du vigneron ainsi que des cavistes pour les travaux de vinification et de stockage au sein du domaine viticole du Burignon à Puidoux. Ce type d'engin est spécifique par rapport au lieu où il évolue ainsi que la spécificité liée à la manipulation de produit de vinification. Il doit en plus garantir la sécurité des utilisateurs dans des locaux exigus.

L'équipement actuel ne peut plus être réparé, le fournisseur ne disposant plus de pièces détachées pour ce type d'engins. De plus, il ne répond plus aux normes actuelles de sécurité selon les directives demandées par la Commission de coordination pour la sécurité au travail (CFST).

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire de procéder au remplacement de cet engin afin de réaliser les travaux de cave et de stockage dans des conditions optimales lors des vendanges 2015, tout en garantissant le côté sécuritaire des utilisateurs et de la production viticole.

Remplacement d'un rouleau pour terrain de sport, véhicule N° 1152 : CHF 15'000.-

Le service a acquis, en 1968 et 1971, deux rouleaux pour l'entretien des espaces sportifs de la ville.

La machine de 1971 a subi un gros dégât mécanique au niveau de l'axe central du rouleau. Ce dégât, dû à l'usure après plus de 40 ans d'exploitation, ne pouvait être visible, l'axe central se trouvant à l'intérieur du rouleau. Les coûts de sa remise en état sont très conséquents de par la vétusté de la machine. Le devis

estimatif s'élève entre CHF 7'000.- et CHF 8'000.- et, de plus, pour une fabrication artisanale car les pièces détachées ne sont plus disponibles.

L'été très sec ainsi que la pause sportive estivale a permis d'effectuer les travaux d'entretien avec une seule machine, mais cet état ne peut plus être garanti avec la proche reprise des occupations des terrains sportifs à leur plein régime.

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire de procéder au remplacement de ce rouleau, dont le coût de remise en état n'est pas justifiable vu l'âge et la technicité archaïque, afin de garantir les travaux d'entretien nécessaires pour l'entier des terrains sportifs de la ville.

Remplacement d'un compresseur à vis N° 1491 : CHF 15'000.-

Le service a acquis, en 2002, un compresseur à vis permettant de fournir de l'air comprimé dans les locaux techniques des ateliers du Service des parcs et domaines (SPADOM) et plus particulièrement dans l'atelier de menuiserie. Celui-ci nécessite, pour l'utilisation de ses machines, une pression constante à dix bar sans présence d'humidité dans l'air.

Cette machine cumulant plus de 10'000 heures d'utilisation à ce jour, soit presque les 12'000 heures maximum possible, a subi une grosse casse mécanique au niveau du système de refroidissement de l'huile. Selon le fournisseur, il y a trop de pièces défectueuses et la disponibilité de toutes ne peut être garantie pour un compresseur de 2002. Un devis serait l'équivalence d'un compresseur en pièce détachée et identique au coût d'un neuf.

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire de procéder au remplacement de ce compresseur, dont le coût de remise en état n'est pas justifiable, afin d'assurer une utilisation correcte du parc des machines dans les ateliers du service.

MULTI-DIRECTIONS

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
171.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 34'400.-	CHF 0.-	CHF -16'000.-
150.1462.2	Véhicules, machines et matériel	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF 18'900.-
150.1463.1	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -2'900.-
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 1'338'900.-	CHF 0.-	CHF 14'400.-
4201.1463.1	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -14'400.-
4605.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 1'066'400.-	CHF 0.-	CHF 37'700.-
4605.1463.1	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -37'700.-
4700.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 166'900.-	CHF 0.-	CHF 12'500.-
4700.1463.1	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -12'500.-
521.1462.3	Véhicules, machines et matériel	CHF 29'500.-	CHF 0.-	CHF 28'500.-
521.1463.1	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -28'500.-
71.146	Véhicules, machines et matériel	CHF 824'300.-	CHF 0.-	CHF 53'300.-
71.146	Véhicules, machines et matériel - Recettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -53'300.-

Prise en charge par le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE) du supplément de prix pour l'acquisition de véhicules « propres » aux autorisations d'achats 2015

Le SALV est chargé d'acquérir les véhicules légers pour l'administration communale.

Dans le cadre du préavis N° 2014/38 « Politique communale en matière d'achat de véhicules » du 10 juillet 2014, le Conseil Communal a alloué à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1 million, par le biais du FEE, pour financer les surcoûts liés à l'acquisition de véhicules à la motorisation exemplaire par rapport à un véhicule équivalent à essence.

Dès lors, la présente demande de crédit supplémentaire porte sur le surcoût de CHF 149'300.- généré par la différence entre les véhicules prévus initialement aux autorisations d'achats 2015 (CHF 301'300.-) et les véhicules propres qui seront acquis en remplacement des véhicules initialement prévus (CHF 450'600.-).

L'achat des véhicules propres pour un montant de CHF 450'600.- (arrondi à la centaine de CHF par service) se base sur un appel d'offre et se compose de la manière suivante : huit véhicules à motorisation électrique, trois véhicules à motorisation hybride et cinq véhicules à motorisation gaz naturel.

Le détail des achats est explicité ci-dessous :

150 : Service d'organisation et d'informatique : un véhicule au gaz naturel de CHF 18'900.- au lieu d'un véhicule prévu aux Autorisations d'Achats du Service du protocole et des relations extérieures (PREX) pour un montant de CHF 16'000.- => écart + CHF 2'900.- financé par le FEE ;

4201 : Service des routes et de la mobilité (RM) : un véhicule électrique de CHF 34'400.- au lieu d'un véhicule prévu aux Autorisations d'Achats de RM pour un montant de 20'000.- => écart + CHF 14'400.- financé par le FEE ;

4605 : Service d'assainissement (ASST) : deux véhicules électriques d'un montant de CHF 69'700.- au lieu de deux véhicules prévus aux Autorisations de ASST pour un montant de CHF 32'000.- => écart + CHF 37'700.- financé par le FEE ;

4700 : **ea**service : un véhicule électrique de CHF 28'500.- au lieu d'un véhicule prévu aux Autorisations d'Achats 2015 pour un montant de CHF 16'000.- => écart + CHF 12'500.- financé par le FEE ;

521 : Service du travail : deux véhicules hybrides d'un montant de CHF 58'000.- au lieu de deux véhicules prévus aux Autorisations d'Achats 2015 pour un montant de CHF 29'500.- => écart + CHF 28'500.- financé par le FEE ;

71 : Le Service finances, administration et développement des SI (FASiL) gère globalement sur un compte d'autorisations d'achats l'ensemble des achats des SiL. Pour information, le détail est le suivant :

- Le Service électrique prévoit l'achat de trois véhicules électriques d'un montant de CHF 102'200.- au lieu de trois véhicules prévus aux Autorisations d'Achats 2015 pour un montant de CHF 75'400.- => écart + CHF 26'800.- financé par le FEE ;
- Le Service du gaz et du chauffage à distance prévoit l'achat de quatre véhicules au gaz naturel d'un montant de CHF 83'500.- au lieu de quatre véhicules prévus aux Autorisations d'Achats 2015 pour un montant de CHF 73'500.- => écart + CHF 10'000.- financé par le FEE ;
- Le Service multimédia prévoit l'achat de un véhicule hybride d'un montant de CHF 26'900.- au lieu de un véhicule prévu aux Autorisations d'Achats 2015 pour un montant de CHF 25'400.- => écart + CHF 1'500.- financé par le FEE ;
- Le Service commercial prévoit l'achat de un véhicule électrique d'un montant de CHF 28'500.- au lieu de un véhicule prévu aux Autorisations d'Achats 2015 pour un montant de CHF 13'500.- => écart + CHF 15'000.- financé par le FEE.

Selon le préavis N° 2014/38, il est prévu de prélever sur le FEE un montant de CHF 1 million sur une période de huit ans ce qui correspond à un montant annuel de CHF 125'000.-. Le prélèvement 2015 s'élèvera à CHF 149'300.- ce qui est légèrement supérieur à CHF 125'000.-. Au final, les prélèvements se lisseront afin de respecter le montant de CHF 1 million.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

2101 Service des sports

		Crédit voté		Crédit compl.	
2101.501.2464	Centre lausannois d'aviron – Rénovation	CHF	2'830'000.-	CHF	30'000.-
2101.61001.2464	Recettes d'investissement	CHF	0.-	CHF	-30'000.-

Vu le préavis N° 2014/5 du 6 février 2014, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'710'000.- destiné à améliorer l'isolation thermique et à rénover partiellement l'intérieur des bâtiments du Centre lausannois d'aviron.

De plus, un crédit supplémentaire de CHF 120'000.- a été également accordé par le Conseil communal pour permettre l'installation de panneaux thermiques en toiture, de nature à contribuer à la production de chaleur. Or, l'installation desdits panneaux se chiffre plutôt à CHF 150'000.-. Le 11 septembre 2014, une demande de subvention a été effectuée par le Service d'architecture au Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE). Après examen du dossier, le Comité du FEE a accepté de subventionner le complément de CHF 30'000.- (TVA comprise) nécessaire à la réalisation des installations solaires thermiques dudit centre.

Ce complément fait l'objet de la présente demande de crédit complémentaire.

Il est proposé de compenser entièrement ce crédit complémentaire par une subvention, à hauteur de CHF 30'000.-, par le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE) (voir lettre du 1^{er} décembre 2014).

4. TRAVAUX

4100 Service de la coordination et du cadastre

		Crédit voté		Crédit compl.	
4100.501.8505	Métamorphose - Assainissement et transformation de la patinoire de la Pontaise	CHF	1'605'000.-	CHF	30'000.-

Le 20 mai 2014, le Conseil communal a adopté le préavis N° 2014/7 allouant à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'605'000.- destiné à financer, d'une part des travaux d'assainissement et de transformation de la patinoire de la Pontaise et, d'autre part, l'aménagement d'installations, sur le site du stade olympique de la Pontaise, pour la pratique du inline skater hockey.

Lors de l'analyse du changement de système de production de froid de la patinoire de la Pontaise, les travaux de mise en glace et de marquage des lignes de la patinoire n'ont pas été intégrés dans le budget dudit DIPA. En effet, à l'origine, il avait été envisagé que le personnel du Service des sports pouvait faire ces travaux.

Or, compte tenu des nouvelles spécificités et de la complexité de la nouvelle installation de glace, il s'est avéré que notre personnel ne pouvait mener à bien ces travaux de première mise en glace et de marquage. C'est pourquoi, le Service des sports a confié ces travaux à l'entreprise qui a réalisé la nouvelle installation.

Il est à noter que ces travaux ont été engagés par le Service des sports, en dépassement de l'adjudication et du montant accordé par le préavis, sans consultation préalable ni information de la direction de projet Métamorphose qui exploite ce compte.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

5610 Service de la jeunesse et des loisirs

		Crédit voté		Crédit compl.	
5610.503.5037	Construction d'une Maison de quartier à Chailly labellisée MINERGIE - Demande de crédit d'ouvrage	CHF	7'996'000.-	CHF	66'900.-

La Maison de quartier a été inaugurée le 25 avril 2009. Depuis 2009, divers travaux de garantie et d'améliorations liés au bon fonctionnement de la Maison de quartier ont dû être effectués et sont terminés.

En effet, des travaux complémentaires ont été réalisés pour garantir un confort acoustique adéquat et en relation avec l'utilisation des locaux dans les quatre salles polyvalentes de l'étage, ainsi que dans les salles de danse et de spectacle en sous-sol. Cela a engendré une étude technique complémentaire et des travaux de menuiserie, d'isolation acoustique et de maçonnerie, non prévus à l'origine du projet. Ces travaux ont été réalisés à la fin 2013.

Des compléments de moindre importance ont également dû être effectués tels que la modification de la paroi en bois d'un bureau au rez-de-chaussée et l'amélioration de la régulation de la ventilation.

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

6601 Service des parcs et domaines

		Crédit voté		Crédit compl.	
6601.509.6422	Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines P&P 2015	CHF	2'350'000.-	CHF	25'000.-
6601.61009.6422	Recettes d'investissement	CHF	0.-	CHF	-25'000.-

Prix Schultess pour les plantages lausannois

Des aménagements en Ville de Lausanne, de onze parcelles de plantages disséminées dans des quartiers densément peuplés, se sont exécutés dans le cadre du préavis sur la « Politique de la Ville de Lausanne en matière de jardins familiaux et potagers ».

Une visite effectuée en 2014, par une commission du prix Schultess des jardins de Patrimoine suisse, a permis de décerner le Prix Schultess 2015 à l'ensemble des plantages lausannois. La commission a été impressionnée par les réalisations de la Ville de Lausanne, par la vision à long terme du projet ainsi que par le concept global des plantages.

Le Service des parcs et domaines souhaite dès lors attribuer l'intégral de ce prix au développement de plantages supplémentaires.

7. SERVICES INDUSTRIELS

70 Secrétariat général

		Crédit voté		Crédit compl.	
Préavis N° 2014/31	Forage test aux Plaines-du-Loup	CHF	171'000.-	CHF	23'600.-
	<i>Recettes d'investissement</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	<i>CHF</i>	<i>-23'600.-</i>

Le crédit sollicité par le préavis devait permettre de poser une sonde à 800 mètres avec un tubage jusqu'à 350 mètres ou, en cas de géologie difficile, de tuber le forage jusqu'à 500 mètres et de poser la sonde à cette profondeur.

Une fois le crédit déjà alloué par le Conseil communal, le chef de projet a sollicité une garantie de forage auprès du Fonds cantonal pour l'énergie. Il s'agissait, en cas de géologie défavorable uniquement, de prendre en charge le coût du tubage entre 350 et 500 mètres de sorte à pouvoir essayer de poser la sonde à 800 mètres, dans ce cas également.

La géologie s'est révélée défavorable et la garantie de forage a été activée partiellement. En effet, le tubage a été posé jusqu'à 430 mètres seulement pour des raisons techniques. Le forage a toutefois pu atteindre 810 mètres et la sonde a finalement été posée à 750 mètres, suite à l'accumulation de matériaux en fond de trou durant les opérations de sortie du train de tiges de forage.

La dépenses sera compensée par le montant versé par le Fonds cantonal pour l'énergie qui se monte à CHF 23'600.- et correspond exactement au montant supplémentaire facturé (montant hors taxe) par l'entreprise de forage pour la longueur de tubage supplémentaire utilisée.

		Crédit voté		Crédit compl.	
Préavis N° 2009/56	Programme d'entretien et de remise en état du patrimoine immobilier des Services industriels - Crédit-cadre quadriennal 2010-2013	CHF	3'450'000.-	CHF	18'800.-

Le préavis N° 2009/56 a permis d'assurer l'entretien des bâtiments des SiL pour les années 2010 à 2013. En 2011, il a fait l'objet d'un crédit complémentaire de CHF 42'000.- pour une intervention urgente non planifiée au Centre d'exploitation de Pierre-de-Plan.

Au moment de la rédaction du préavis, les frais de personnel interne n'ont pas été intégrés à la demande de financement. En cours d'utilisation, la pratique des imputations des heures sur les projets a été systématisée pour tous les services des SiL. Un montant prévisionnel de CHF 125'000.- a alors été soustrait des montants prévus pour les prestations de tiers de sorte à pouvoir couvrir ces coûts internes. Les frais de personnel interne se sont finalement révélés supérieurs (env. CHF 144'000.- au total) et un dépassement de CHF 18'711.- a été enregistré sur les crédits accordés. Ce dépassement n'a pas d'incidence financière puisqu'il est compensé par une recette équivalente dans le budget de fonctionnement.

En tenant compte des CHF 42'000.- déjà sollicités en 2011, le crédit complémentaire total sur le préavis N° 2009/56 se monte donc à CHF 60'800.- et le crédit final à CHF 3'510'800.-.

A noter que dès le 1^{er} janvier 2014, la Municipalité a renoncé au principe du crédit-cadre et a inclus le financement pour l'entretien des bâtiments dans le budget de fonctionnement.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2015/67 de la Municipalité, du 8 octobre 2015 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2015, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	CHF	<i>Revenus de fonctionnement CHF</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>5'353'400.-</u>	<u>4'910'100.-</u>
		<i>Recettes</i>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 38 du préavis)</i>	<u>273'400.-</u>	<u>186'100.-</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 42 du préavis)</i>	<u>194'300.-</u>	<u>78'600.-</u>

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique :
Florence Germond

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin